

MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES

- † Réaménagement de la place de l'Ermitage
- † Rapport du Collège d'experts
- † Avril 2024



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



CONTENU

A.	INTRODUCTION	05
B.	SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE	11
C.	MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES	15
D.	PROCESSUS ET JUGEMENT	25
E.	PROJETS FINAUX	31

A. INTRODUCTION

MOT DU PRÉSIDENT DE COMMUNE

06

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU COLLÈGE D'EXPERTS

07

CONTEXTE

09

A.

INTRODUCTION

MOT DU PRÉSIDENT DE COMMUNE

Le Conseil municipal s'est engagé dans son programme de législature à favoriser le bien-être et le vivre ensemble et à améliorer le cadre de vie de ses habitants et de ses hôtes.

Les projets engagés au centre de Verbier répondent à ces objectifs. Qu'il s'agisse du futur Chalet Orny, de la piétonnisation de la rue de Médran à certaines périodes, du maintien obligatoire des activités au rez-de-chaussée et finalement de la future place de l'Ermitage, nos actions s'inscrivent dans la volonté de rendre le centre de la station plus agréable et attractif.

Nous sommes convaincus que ces évolutions sont bénéfiques à la population et aux acteurs économiques et qu'elles orientent notre tourisme vers un modèle durable et 4 saisons.

Nous remercions le Collège d'experts qui a accompagné nos réflexions et nous félicitons l'équipe lauréate pour la qualité du projet.

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU COLLÈGE D'EXPERTS

Haut lieu du tourisme Suisse Verbier Station est également un village authentique et vivant. Lui offrir une place à la hauteur de ses ambitions est un défi qui se devait d'être relevé!

La métamorphose de l'actuel parking de l'Ermitage, sans réelle identité, en une large place de qualité, arborée et pleine de promesses d'usages est le signe d'un soin continu apporté aux espaces publics de la station, ce qui est très stimulant.

À l'écoute des attentes des habitants et visiteurs, le programme devait répondre habilement aux nombreux usages du site (dimension événementielle et saisonnalité contrastée notamment) et aux objectifs de végétalisation en pleine-terre en cohérence avec l'ouvrage en sous-sol pour le stationnement. Le projet choisi et l'équipe lauréate ont toute la confiance du Collège d'experts pour poursuivre ce projet ambitieux. Il contribuera certainement à forger la réputation d'accueil et le dynamisme de la station, dans un effort constant d'offrir les conditions les plus favorables aux échanges, aux rencontres formelles et informelles, dans un lieu optimisé pour répondre aux changements climatiques, relais à la biodiversité alpine et ouvert sur un paysage magistral qui est certainement son plus bel écrin.

LA PLACE DE L'ERMITAGE, PAR SA POSITION CENTRALE, CONSTITUE UN ENJEU IMPORTANT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE VERBIER.



CONTEXTE

La place de l'Ermitage, par sa position centrale, constitue un enjeu important pour le développement de Verbier. Son usage multifonctionnel permet d'accueillir des événements, d'offrir un parking au cœur du village et de proposer des activités touristiques en adéquation avec la réalité d'une destination de montagne. Toutefois sa configuration actuelle, composée d'un parking extérieur de 115 places, n'est plus en phase avec l'évolution des besoins des habitants et des hôtes.

À l'avenir, c'est la création d'un stationnement souterrain et le réaménagement d'une place publique, propice à la rencontre et à la vie locale, qui est planifiée.

La démarche a d'abord fait l'objet en 2023 d'un processus participatif auprès de la population, afin d'assurer la cohérence entre les aménagements envisagés et les besoins des usagers en termes, d'animation, d'ambiance et de caractère du futur espace public.

Une procédure de Mandats d'Étude Parallèles (MEP) a ensuite été organisée afin de permettre l'étude de plusieurs solutions proposées par plusieurs équipes de conception.



DÉMARCHE PARTICIPATIVE

12

- + Le processus
- + Les résultats

B.

SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

LE PROCESSUS

La démarche participative mise en œuvre par IDEE 21 pour consulter la population sur le réaménagement de la place du parking de l'Ermitage a pris la forme de balades participatives, d'ateliers et d'un questionnaire en ligne.

Dans le but d'atteindre une diversité de publics, les dispositifs suivants ont été mis en place :

- Un atelier participatif à destination des professionnels : commerçants, hôteliers du centre de la station et organisateurs d'événements ayant lieu à Verbier;
- Un atelier participatif à destination des membres de l'APCAV, l'association des propriétaires de chalets et d'appartements de Verbier et région;
- Des balades participatives « tout public », invitant la population à participer de manière spontanée en exprimant un avis directement sur le site du projet.

Les ateliers et balades ont été complétés par la diffusion d'un questionnaire en ligne ayant permis de récolter l'avis de 476 personnes.

Ces formats complémentaires qui combinent approches structurées et informelles ont permis de récolter les attentes et besoins de différents types de publics vis-à-vis du réaménagement de la place du parking de l'Ermitage : résidents permanents, professionnels, résidents saisonniers et touristes de passage à Verbier.



Atelier participatif du 05.04.2023



Atelier participatif du 08.04.2023



Balades in situ du 08.04.2023

LES RÉSULTATS

La consultation du public sur le réaménagement de la place de l'Ermitage montre qu'il n'y pas d'opposition ou de conflit de vue majeur entre les différents publics sur l'usage de la future place. Tous accueillent avec enthousiasme la création d'un nouvel espace public pour la station qui augmentera encore davantage la qualité de vie et de séjour à Verbier. Les grandes orientations, thématiques et principes d'aménagements pour la future place de l'Ermitage qui ressortent de la consultation de l'ensemble des publics sont :

- † Une place conviviale qui permet les rencontres, la déambulation et le séjour d'une diversité de publics et de générations. Une place accueillante pour toutes et tous.
- † Une place vivante qui soit le lieu d'activités et d'une programmation qui fasse vivre la place toute l'année, pendant les saisons chaudes et froides et hors saisons.
- † Une place modulable qui si elle permet l'accueil de grands événements, ne lui donne pas la priorité en termes d'aménagements (crainte d'un espace « vide » hors événements).
- † Une place végétalisée qui donne beaucoup de place aux espaces verts, aux arbres, qui valorise le paysage et les points de vue.
- † Une place qui s'intègre à l'esthétique et l'identité de Verbier Station.

Une attention devra donc être portée à la typologie des différents espaces, aux aménagements et au mobilier urbain qui devront permettre la rencontre, la convivialité et l'accueil tout en permettant la modularité et l'adaptabilité aux saisons. La future place de l'Ermitage sera un lieu de destination : les publics veulent pouvoir s'y déplacer et y rester, passer du temps sur cette place. Une place qui compte-tenu de l'importance donnée aux espaces verts et la nature, sera aussi pour eux un espace de respiration et de contemplation du paysage dans le centre de la station de Verbier. Les accès devront donc être soignés : tout en permettant un accès facilité en voiture au parking souterrain, la place devra aussi être protégée du trafic routier et privilégier les accès de plain-pied favorables aux mobilités douces. Les accès et cheminements depuis et vers la future place devront être perçus comme faciles.



Télécharger et consulter
le rapport complet
réalisé par IDEE 21



C. MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES

RÈGLEMENT ET PROGRAMME	16
† Maître de l'ouvrage et secrétariat	16
† Genre de concours et procédure	16
† Prescriptions officielles	16
† Conditions de participation	16
† Poursuite de la procédure et attribution de mandats	17
† Indemnités des MEP	17
† Conformité	17
ÉVALUATION	18
† Collège d'experts	18
CAHIER DES CHARGES	19
† Intentions du Maître d'ouvrage	19
† Périmètres des MEP	20
† Affectation	20
† Situation	21
† Projets en cours à proximité	22
† Enjeux et programme	23

C.

MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES

MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET SECRÉTARIAT

Le maître de l'ouvrage est la Commune de Val de Bagnes, représentée par son service Aménagement du territoire et mobilité.

L'organisation et le secrétariat du MEP sont confiés au bureau:

nomad architectes-urbanistes
Rue Sainte-Marguerite 16
1950 Sion
info@nomad-vs.ch
027 327 75 71

GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Afin de disposer de plusieurs visions et propositions quant à un réaménagement futur de la place de l'Ermitage, la Commune organise une démarche de mandats d'étude parallèles avec procédure sélective, à un degré avec dialogue intermédiaire conformément à:

- † Le règlement SIA 143 (articles 3.3, 5 et 7), édition 2009.
- † Une procédure sélective selon l'art. 12 (alinéa 1, lettre b) de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001.
- † L'art. 10 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

Entre trois et cinq groupements affichant des compétences d'architecture du paysage, d'architecture et d'ingénierie civile seront sélectionnés pour mener à bien cette réflexion.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Les mandats d'étude parallèles avec procédure sélective sont régis par les prescriptions officielles suivantes:

- † Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI).
- † Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics.
- † Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP).
- † Accords internationaux du 15 avril 1994 sur les marchés publics.
- † Accord bilatéral sur certains aspects relatifs aux marchés publics entre la Suisse et la Communauté européenne entré en vigueur le 1er juin 2002.
- † Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les groupements candidats doivent démontrer qu'ils remplissent, pour les 3 compétences obligatoires (architecture du paysage, architecture et ingénierie civile) l'une des conditions suivantes:

- † diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire;
- † diplômés d'une école technique supérieure;
- † titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère;
- † inscrits aux registres suisses A ou B;

POURSUITE DE LA PROCÉDURE ET ATTRIBUTION DE MANDATS

Au terme des mandats d'étude parallèles, le Collège d'experts recommandera au maître d'ouvrage la meilleure proposition pour la poursuite des études. Conformément aux art. 23 et 27.1 al. b du règlement SIA 143, le maître de l'ouvrage entend confier, aux auteurs du projet (architectes paysagistes, architectes et ingénieurs civils) qui sera recommandé par le Collège d'experts, l'ensemble des prestations au minimum jusqu'à la demande d'autorisation de construire, sous réserve de la votation du crédit d'études et du crédit de construction par le Conseil général.

Si le maître de l'ouvrage estime que le groupe lauréat ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences techniques/organisationnelles et/ou des connaissances des procédures et normes de constructions locales nécessaires en matière de préparation d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts; l'adjudicateur se réserve le droit de demander de compléter en tout temps l'équipe du lauréat avec des spécialistes choisis par l'adjudicateur et agréés par l'auteur du projet en déduction des prestations de ce dernier.

Pour les autres cas de figure s'applique l'article 27 de la norme SIA 143.

Les éventuels mandats complémentaires (installations techniques, éclairages, etc.) seront attribués par le maître de l'ouvrage, avec la participation de l'architecte-paysagiste, de l'architecte et de l'ingénieur civil du groupement lauréat des MEP, dans le cadre des procédures légales.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat direct aux spécialistes ayant fourni une contribution de grande qualité, saluée dans le rapport du Collège d'experts.

INDEMNITÉS DES MEP

La phase sélective ne donne pas droit à une indemnité.

Est prévue pour chaque groupement sélectionné pour les mandats d'étude parallèles, une indemnité de 45 000 CHF (HT).

Aucun prix complémentaire ne sera attribué au projet lauréat.

Pour les équipes sélectionnées à participer aux MEP, l'indemnité sera versée à l'issue du premier degré, pour autant que le contenu et la forme des rendus aient été respectés.

CONFORMITÉ

La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143, édition 2009.

COLLÈGE D'EXPERTS

Conformément à l'article 10.4 du règlement SIA 143, le Collège d'experts est composé d'une majorité de membres professionnels et d'au moins une moitié de membres indépendants du maître d'ouvrage.

Les membres du Collège d'experts participent à l'ensemble des séances (phase sélective et phase MEP). Ils déterminent et valident le cahier des charges, répondent aux questions et jugent les propositions. Finalement, ils rédigent le rapport du jugement et les recommandations pour la suite des opérations.

Les suppléants participent à toutes les séances et, s'ils ne sont pas appelés à remplacer un membre du Collège d'experts, disposent d'une voix consultative.

Un groupe de spécialistes accompagne le Collège d'experts. Ce groupe n'a qu'une voix consultative. La liste des spécialistes peut être complétée en cours de procédure en fonction des besoins.

Le Collège d'experts est composé des personnes suivantes:

Présidente du Collège d'experts

- † Élise Riedo, architecte-paysagiste, urbaplan.

Membres professionnels

- † Frédéric Comby, architecte, RDR architectes.
- † Eve Bruschet, architecte-paysagiste, varia – bureau de paysage.
- † Olivier Tappy, ingénieur civil, Monod-Piguet + associés.
- † Guillaume Colin, ingénieur de commune, Val de Bagnes

Membres non-professionnels

- † Christophe Maret, président de la commune de Val de Bagnes.
- † Pierre-Yves Gay, conseiller municipal (construction, AT et mobilité).

Suppléants professionnels

- † Frédéric Quennoz, architecte, chef de projet service communal « Constructions, AT et mobilité ».
- † María Gil, architecte-paysagiste, varia – bureau de paysage.
- † Pascal Buisson, architecte-paysagiste, urbaplan.

Suppléants non-professionnels

- † Vincent Michellod, vice-président de la commune de Val de Bagnes.
- † Florian Michellod, président de la Société de Développement de Verbier.

Le Collège d'experts est assisté, en fonction des besoins, par les spécialistes suivants:

- † Lionel Ochs, sociologue, Idée 21
- † Pierre Favre, ingénieur mobilité, Citec.
- † Jean-Christophe Bessard, directeur opérationnel des travaux publics, commune de Val de Bagnes.
- † Sébastien Terrettaz, ingénieur Routes et trafic, Service de la Mobilité, État du Valais.
- † Christian Suter, architecte et économiste de la construction, suter & sauthier architectes.

INTENTIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La Commune de Val de Bagnes souhaite restructurer l'un de ces espaces « publics » principaux, servant aujourd'hui essentiellement à du stationnement.

L'objectif est de tirer parti du fort potentiel qu'offre la place de l'Ermitage pour apporter au quotidien au centre de la station, un espace public de qualité et un outil polyvalent et fonctionnel pour accueillir davantage et mieux les manifestations phares de la station, en été comme en hiver. Tout en apportant un complément d'offres de services, le but n'est pas de mettre en concurrence la place de l'Ermitage avec la Place Centrale et les rues marchandes attenantes, mais de proposer une complémentarité entre elles, comme avec les autres projets connexes à proximité.

Afin de libérer la place de ses voitures, la Commune a décidé de réaliser un parking souterrain d'environ 220 places (120 publiques et 100 privées).

Il s'agit pour les participants de définir un projet permettant d'atteindre les objectifs suivants:

- Aménager un espace public attractif et identitaire pour les besoins de la population et des visiteurs.
- Assurer l'intégration de ce futur espace public au regard de l'environnement direct.
- Définir les fonctions (fixes et temporaires) de ce futur espace au gré des 4 saisons.
- Assurer la bonne intégration du futur aménagement au regard des aspects de mobilité (route, parking, accès, livraisons, sécurité, entretien, etc.) tout en donnant, sur la place, priorité aux modes doux.

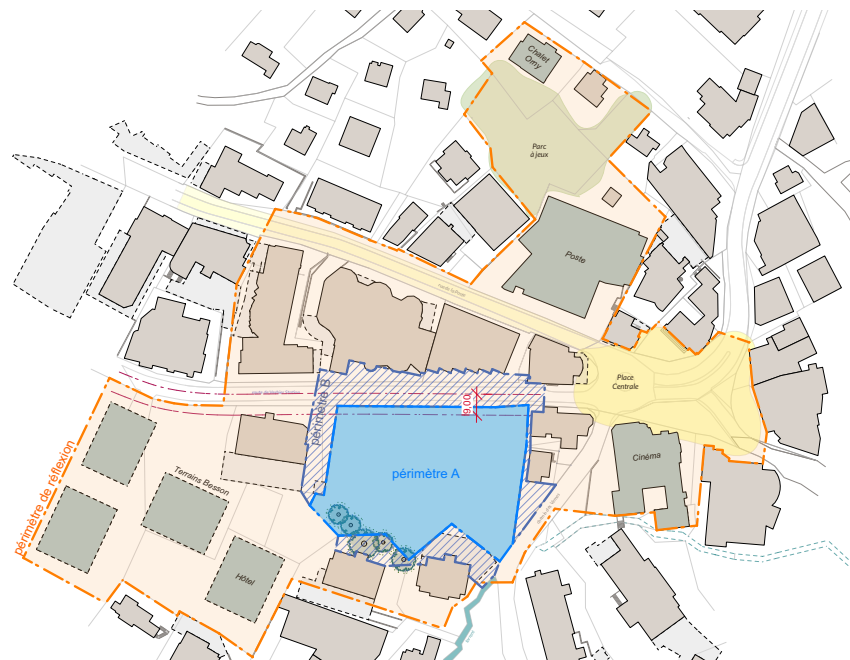


Parking existant à réaménager en place publique.

PÉRIMÈTRES DES MEP

Le MEP porte sur le réaménagement de la place de l'Ermitage, en surface pour l'aménagement paysager et événementiel; et en infrastructure pour le parking voitures. Sont distingués trois périmètres:

- ┆ Le périmètre d'aménagement strict «A» (surface d'environ 4855 m²), soit la parcelle 115.
- ┆ Le périmètre d'aménagement élargi «B» jusqu'aux façades bordant la place, incluant notamment la route. Sont essentiellement concernées des parcelles non-maîtrisées directement par la Commune. La mise en œuvre des propositions retenues ne pourra être garantie.
- ┆ Le périmètre de réflexion «C», prenant en compte le réseau d'espaces publics de référence ainsi que les équipements voisins.



Périmètres du MEP, varia, bureau de paysage, 2022

AFFECTATION

Le périmètre d'intervention A est affecté en zone de constructions et d'installations publiques B (ZCIPB), dont les modalités sont précisées à l'article 109 du RCCZ. Le périmètre de réflexion est quant à lui caractérisé par une non-affectation (domaine routier) et à de la zone touristique T1 (voir article 105 RCCZ).



Extrait du PAZ actuel pour le secteur de la place de l'Ermitage. En gris, la ZCIP B, en violet, la zone touristique T1.

SITUATION

Le centre actif et commerçant de Verbier Station se développe sur un axe est-ouest allant des télécabines de Médran à l'est jusqu'au bas de la rue de la Poste, en direction de l'ouest, où se déroule tous les ans le Verbier Festival.

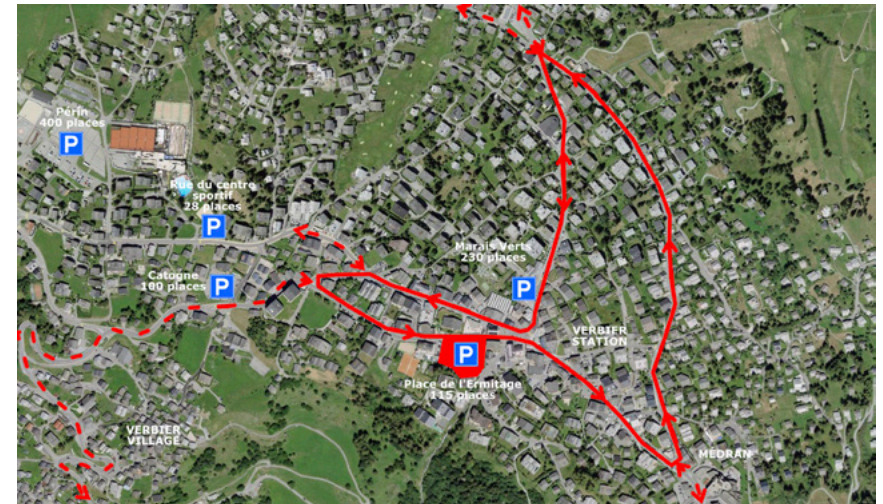
La place de l'Ermitage se situe à mi-chemin de cet axe, à 50m de la Place Centrale qui est le cœur de ce centre actif et commerçant.

L'emplacement de l'actuelle place de l'Ermitage a toujours été, avec le développement de la station, une zone de stationnement et a réellement pris fonction à la fin des années 80 en même temps que la Place Centrale perdait sa typologie de place au profit de celle de rond-point. Ces deux phénomènes concomitants répondant à la démocratisation des sports d'hiver et de l'essor du village de Verbier en station de ski mondialement connue.

Le centre de Verbier s'est structuré sur ces axes majeurs historiques et la régulation de la circulation a fait qu'aujourd'hui l'organisation se fait autour de deux boucles ayant la Place Centrale comme point de contact et de convergence. La boucle constituée de la route de Verbier au sud, sur laquelle est connectée la place de l'Ermitage, et la rue de la Poste au nord regroupe à ses abords l'essentiel des services et des institutions. La rue de la Poste est régulièrement rendue piétonne ou fortement limitée à la circulation, pour l'organisation d'événements festifs ou commerciaux. Un axe nord-sud, plus informel et piéton, relie le chalet Orny en amont, à la place de l'Ermitage en aval.



Vue aérienne de la situation de la place de l'Ermitage au centre de Verbier Station, entre le centre sportif et la station de télécabines de Médran. RDR architectes, 2022.



Vue aérienne de la situation de la place de l'Ermitage dans le centre de Verbier Station, de la boucle des circulations principales à sens unique et des autres parkings à disposition. RDR architectes, 2022.

PROJETS EN COURS À PROXIMITÉ

Le projet d'aménagement de la place est à envisager avec plusieurs projets à venir:

- † La possibilité de rendre piéton, à certaines périodes, la rue de la Poste et, par conséquent, la mise en double sens et à 30 km/h de la route de Verbier Station longeant la place de l'Ermitage.
- † À l'ouest, les actuels Terrains Besson qui accueillent aujourd'hui des tennis et quelques activités ludiques l'été sont amenés à accueillir un complexe hôtelier d'envergure. Une liaison est à envisager sur la quelque dizaine de mètres de limite parcellaire en commun avec la place de l'Ermitage. Une liaison souterraine avec le parking doit être envisagée plus tard lorsque le programme hôtelier se définira, car le parking souterrain accueillera, en plus du stationnement public, des places dédiées à cet hôtel.
- † Plus au nord, le chalet Orny fait l'objet d'un concours d'architecture pour y développer les activités «MICE» ainsi qu'une bibliothèque publique et des espaces de bureau.
- † L'actuel bâtiment de la Poste avec son dépôt de bus pourrait être amené à se transformer avec l'évolution des services postaux. De nouvelles affectations publiques sont à l'étude.

Ainsi, avec des équipements variés, la Commune compte dans un avenir relativement proche, renforcer l'attractivité du centre de la station et favoriser la fluidité des mobilités douces entre ces lieux.



La place de l'Ermitage au centre des réflexions du développement de Verbier Station. RDR, 2022.

ENJEUX ET PROGRAMME

Contrairement à la Place Centrale, installée à la croisée d'axes de mobilité importants et animée par des fronts actifs de tous côtés, la configuration particulière des éléments qui cadrent la place de l'Ermitage constitue a priori une difficulté pour sa qualification en place urbaine traditionnelle. Comment créer un espace public vivant et attractif malgré une situation légèrement à l'écart des parcours quotidiens ? Quelles conditions offrir à l'espace ouvert pour encourager son appropriation et sa construction identitaire par les habitants ? Quel équilibre aménager pour concilier les besoins de surfaces dégagées nécessaires à l'accueil d'évènements et le charme d'une échelle conviviale, pour la vie quotidienne dans une station quatre saisons ?

Il est proposé de tirer profit de cette singularité pour penser la requalification avec soin, en particulier dans sa complémentarité avec les espaces publics de référence de la station (Place Centrale, rue de la Poste, place de jeux du Chalet Orny, etc.).

La mise en souterrain du stationnement permet de libérer l'espace en surface et constitue une condition indispensable pour qualifier à cet endroit un espace public qualitatif. Cependant, si le parking « disparaît », l'ouvrage souterrain (d'emprise importante) n'est pas sans effet sur les aménagements en surface. Les plantations arborées, la gestion de la topographie ou encore des eaux météoriques constituent autant d'éléments de l'aménagement qui devront être pensés en dialogue étroit avec l'ouvrage. La position des trémies d'accès véhicules, des accès piétons nobles et secondaires, ainsi que les émergences techniques nécessitent une conception coordonnée avec l'aménagement, afin de garantir la fluidité des circulations, la clarté des dispositifs et une intégration qualitative dans le contexte.

Un programme nécessitant d'être abrité dans de nouveaux bâtiments de petite ampleur (sous forme d'édicules ou pavillons) offre une marge de manœuvre pour redéfinir les limites actuelles de la place. Les volumes, les points d'accès ou encore le déploiement extérieur des activités en rez-de-chaussée participent à la vie de la place. La conception de ces édicules doit être développée dans une vision conjointe avec le projet de parking et d'aménagement de l'espace public.

La future place de l'Ermitage est un espace public d'altitude. Ce caractère influe sur le choix de la matérialité, aussi bien dans une perspective identitaire que d'adaptabilité aux contraintes spécifiques du climat (neige, gel, forts contrastes saisonniers liés au tourisme...). Les enjeux environnementaux, à considérer dans le contexte particulier de la montagne, demandent aussi des réponses fines à travers l'aménagement : préservation et valorisation de la pleine terre, perméabilité des sols et gestion intégrée des eaux météoriques, ou encore lutte contre les îlots de chaleur estivale à travers le concept végétal.

Le projet devra fortement mettre en valeur le végétal tout en préservant un bon équilibre avec le minéral pour permettre la polyvalence attendue. La situation de la place en fait un espace de transition entre la partie urbanisée de la station et les espaces naturels et/ou agricoles (Bois des Vernes, torrent de Verbier, etc.).

Le programme s'appuie donc sur les thèmes essentiels suivants :

- † Remplacer le caractère actuel de la place comme espace entièrement dédié à la voiture.
- † Donner un caractère accueillant et convivial à la place, au service de ses usagers.
- † Renforcer sa présence au sein d'un environnement paysager naturel exceptionnel.
- † Qualifier son caractère urbain et son environnement commercial.
- † Favoriser les liaisons piétonnes entre les différents équipements programmatiques environnants.
- † Assurer un ancrage local par le choix des matériaux tenant compte des contraintes climatiques (neige, stockage, salage).

Le programme comporte 5 éléments programmatiques :

- † L'aménagement de la place (y.c. équipements).
- † L'espace-rue
- † Le programme bâti
- † Le parking.
- † L'évènementiel.

D. PROCESSUS ET JUGEMENT

PHASE SÉLECTIVE	26
-----------------	----

VISITE DU SITE	26
----------------	----

RÉPONSES AUX QUESTIONS	26
------------------------	----

DIALOGUE INTERMÉDIAIRE	26
------------------------	----

EXAMEN PRÉALABLE	26
------------------	----

DIALOGUE FINAL	26
----------------	----

† Déroulé de la journée	26
-------------------------	----

† Présence	26
------------	----

RAPPEL DES CRITÈRES	27
---------------------	----

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU COLLÈGE D'EXPERTS	27
---	----

ANNONCE DU PROJET LAURÉAT	27
---------------------------	----

EXPOSITION	27
------------	----

APPROBATION DU COLLÈGE D'EXPERTS	28
----------------------------------	----

D.

PROCESSUS ET JUGEMENT

PHASE SÉLECTIVE

En conformité avec la loi sur les marchés publics et pour s'assurer de la qualité des groupements amenés à travailler sur la requalification de la place de l'Ermitage, une procédure sélective a été mise en place. Les candidatures des groupements composés a minima des compétences d'architecture du paysage, d'architecture et d'ingénierie civile ont été jugées sur leur bonne compréhension des enjeux, sur leur organisation et sur leurs expériences.

En séance du 5 septembre 2023, le Collège d'experts a retenu 4 groupements pour participer à la procédure de mandats d'étude parallèles.

VISITE DU SITE

Une visite du site a été organisée pour l'ensemble des groupements sélectionnés le 26 septembre 2023.

Le compte-rendu a été communiqué à toutes les équipes le 28 septembre 2023.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 30 questions ont été traitées par le Collège d'experts et transmises aux groupements sélectionnés le 19 octobre 2023.

DIALOGUE INTERMÉDIAIRE

La procédure des MEP comprenait un dialogue intermédiaire. Articulé autour d'un temps de présentation et d'un temps de questions, ce dialogue a permis à chacun des groupements de proposer au Collège d'experts une première intention de projet et de disposer de recommandations pour ajuster ses propositions en vue du dialogue final.

Le dialogue intermédiaire s'est déroulé le 29 novembre 2023 à Verbier.

EXAMEN PRÉALABLE

Les 4 projets ont été rendus dans les délais impartis.

L'organisateur a ensuite procédé à un examen préalable des 4 projets afin de s'assurer de leur conformité technique et de leur adéquation au programme et aux exigences du rendu.

Les 4 projets sont conformes.

DIALOGUE FINAL

La journée de dialogue final s'est déroulée à Chamspec, le mercredi 13 mars 2024.

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

Les 4 groupements ont disposé d'un temps de présentation de 20 minutes, suivi d'un temps de discussion de 25 minutes.

Une fois les 4 auditions effectuées, les spécialistes-conseils ont exposé au Collège leur analyse des différents projets :

- † Cohérence avec la démarche participative préalablement menée, Lionel Ochs, Idée 21.
- † Aspects Mobilité, Pierre Favre de Citec Ingénieurs Conseils et Sébastien Terrettaz du Service de la Mobilité (SDM).
- † Aspects économiques, Christian Suter, suter & sauthier architectes.

S'en sont suivies les délibérations du Collège d'experts et la détermination des forces et faiblesses des quatre propositions.

PRÉSENCE

L'ensemble des membres et suppléants du Collège d'experts a répondu présent. Le Collège a finalement invité Simon Wiget, directeur de Verbier Tourisme à suivre la journée de dialogue (sans droit de vote).

RAPPEL DES CRITÈRES

Le Collège d'experts a évalué les projets selon les principaux critères d'appréciation ci-après, sans ordre hiérarchique spécifique :

- + Cohérence et intégration en termes de paysage, d'insertion urbaine (notamment en lien avec les équipements et attracteurs environnants) et d'identité communale.
- + Modularités globales de la proposition tant spatiales que temporelles (phasage et usages 4 saisons).
- + Qualité des éléments architecturaux.
- + Qualité des usages proposés selon les saisons et les utilisateurs.
- + Rapport à la route de Verbier Station et aux façades avoisinantes.
- + Intégration des aspects de mobilité (accès parking souterrain, mobilité douce, stationnement vélos, arrêt de bus, etc.).
- + Organisation intérieure du parking et traitement des émergences sur la place.
- + Renforcement des aspects d'usages quotidiens.
- + Relations et accès avec les activateurs environnants (bâtiments, espaces publics, etc.).
- + Modularité de l'espace lors de manifestations de diverses tailles.
- + Rationalité économique des propositions.
- + Aspects environnementaux et naturels (choix de la palette végétale, choix de la matérialité des sols, arbres, perméabilité du sol, gestion des eaux y compris celles de la route cantonale, biodiversité, etc.).
- + Gestion de la topographie et des niveaux.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU COLLÈGE D'EXPERTS

À la suite des rendus et des présentations du dialogue final de la procédure de mandats d'étude parallèles pour la requalification de la place de l'Ermitage, le Collège d'experts a pris, à l'unanimité, la décision de recommander au maître d'ouvrage, pour la suite des études, le projet «Azimuts» du groupement DAHU composé des bureaux Verzone Woods architectes, PONT 12 architectes, Sollertia, Transitec et Aebischer- Bovigny.

ANNONCE DU PROJET LAURÉAT

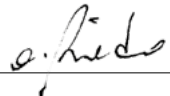
La notification de la décision a été communiquée, par recommandé postal, aux pilotes des 4 quatre groupements, le 21 mars 2024, ouvrant ainsi un délai de 10 jours pour le dépôt d'un éventuel recours.

EXPOSITION


Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le 9 avril 2024 à 18h00 à l'Espace Saint-Marc au Châble. L'exposition sera ouverte au public du 9 au 19 avril, de 15h00 à 17h30 (du lundi au vendredi).

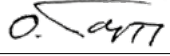
APPROBATION DU COLLÈGE D'EXPERTS

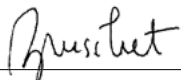
PRÉSIDENTE DU COLLÈGE D'EXPERTS


Élise Riedo 

MEMBRES PROFESSIONNELS


Frédéric Comby 


Olivier Tappy 

Eve Bruschet 

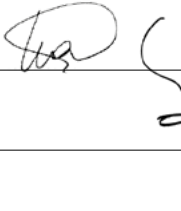
Guillaume Colin 

MEMBRES NON-PROFESSIONNELS

Christophe Maret 

Pierre-Yves Gay 


SUPPLÉANTS PROFESSIONNELS


Maria Gil 

Pascal Buisson 

Frédéric Quennoz 

SUPPLÉANTS NON-PROFESSIONNELS

Vincent Michellod 

Florian Michellod 

E. PROJETS FINAUX

N° 02	«AZIMUTS»	32
--------------	------------------	-----------

N° 01	«ALPINUM»	40
--------------	------------------	-----------

N° 03	«ALTITUDE 1480»	46
--------------	------------------------	-----------

N° 04	«PAKC+»	52
--------------	----------------	-----------

E.

PROJETS FINAUX



PROJET LAURÉAT 1^{er}

NOM DU PROJET «AZIMUTS»

NOM D'ÉQUIPE DAHU

ARCHITECTES

Pont 12, Chavannes-près-Renens

PAYSAGISTES

Verzone Woods Architectes, Vevey

INGÉNIEURS CIVILS

Sollertia, Monthey

INGÉNIEURS MOBILITÉ

Transitec, Lausanne

SPÉCIALISTE LUMIÈRE

Aebischer-Bovigny, Lausanne

COLLABORATEURS

Antoine Hähne, Pierre-Marie Regnier,
Aurélié Harlin

COLLABORATEURS

Craig Verzone, Julien Réchautier, Claudia
Alavedra, Julia Magnin, Sandrine Perreault,
Diego Bermudes, Mané Lindemann, Natalia
Moskalik, Célia Pépin, Alexia Vonlanthen

COLLABORATEURS

Pierre Laurencet, Lionel Brochellaz

COLLABORATEURS

Sophie Douziech

COLLABORATEURS

Philippe Bovigny, Emilien Jaury

CRITIQUE

DESCRIPTIF

Le projet Azimuts a pour ambition de retisser les liens entre le cœur de la station et la nature alpine environnante et son cirque paysager, tout en affirmant son urbanité.

La posture topographique du projet d'abaisser le niveau de la place par rapport au terrain actuel permet de réinventer la relation entre le tissu bâti actuel, la route et la future place. En écho à la topographie originelle de la station, la place vient harmoniser la relation à la route de manière sécurisée tout en assurant des connexions de mobilités actives fluides et agiles vers les différents pôles de la station.

Le pavillon public, au programme compact et fonctionnel, invite à la rencontre et aux échanges grâce à ses façades ouvertes et transparentes. La toiture, simple et expressive, marque le caractère emblématique du site par son protagonisme et son utilisation de matériaux nobles et locaux.

L'insertion de la rampe sous le pavillon atténue son impact et permet des interfaces élégantes et efficaces, avec en particulier, une sortie piétonne de l'ouvrage souterrain sur la place. Le bâtiment ainsi positionné, au cœur des aménités, génère une première image de la station des plus accueillante.

L'entrée et la sortie du parking se font à l'ouest de la place par une rampe unique à double sens qui dessert les trois niveaux de parking. Les accès, la circulation et les 222 places de stationnement nécessitent une emprise au sol de 2462m².

Au sud, la lisière offre un rapport de proximité à la nature en station, dans le même temps qu'elle permet une gestion des eaux directement sur le site.

La place est simple, noble (grandes lattes de pierre de Salvan) et fonctionnelle. Elle tire notamment ses qualités des vues préservées sur le grand paysage où les assises (gradins et marches), grâce à l'inversion de la topographie actuelle, sont ainsi orientées vers la place. Elles participent à son activation, et invitent à y séjourner à l'ombre de grands arbres en pleine-terre (50%). La place permet d'accueillir les différents programmes en toute saison, avec une logistique efficace.

Au sud, le couvert offre diverses utilisations possibles, au quotidien, mais également lors de manifestations et permet de dissimuler habilement la sortie de secours du parking souterrain.

Les arbres et la végétation basse proposés s'inspirent des 4 milieux présents à Val-de-Bagnes, en tenant compte de la croissance des arbres.

Une typologie d'éclairage permet une mise en lumière douce et respectueuse du voisinage, adaptée à chaque situation et dans le respect de la biodiversité des poches végétales ainsi créées.

FORCES

Le projet est largement en cohérence avec les critères issus de la démarche participative.

Le parti pris topographique est original et pertinent. Il permet une bonne insertion de la place notamment par une gestion fluide dans ses angles.

L'orientation des gradins, ensoleillés en hiver, en direction de la place et du grand paysage sous ombrage en été. Ce dispositif œuvre également comme une mise à distance de la rue par une différence de niveau et un filtre végétal.

L'accès à la place de plain-pied au centre du dispositif. L'espace «rue» et l'espace «place» sont clairement définis tout en étant bien reliés par un élargissement de la frange entre ces deux espaces.

L'organisation spatiale générale, ne générant pas d'espace résiduel.

La proposition d'un bâtiment simple, mais expressif du point de vue architectural, avec l'intégration de la rampe d'accès au parking dans le volume bâti du pavillon. Un programme «construit» dans un seul bâtiment qui offre une sortie piétonne du parking, s'ouvrant sur l'ensemble de la place.

La pertinence des réflexions constructives et sur le phasage et la gestion du chantier, dans un contexte contraint.

RECOMMANDATIONS DU COLLÈGE D'EXPERTS POUR LA SUITE DU PROJET

- † Un approfondissement du projet devra définir s'il est possible de diminuer encore la pente de la place pour faciliter son usage événementiel.
- † Des discussions techniques sont à prévoir sur le choix du revêtement final et pour le conformer aux contraintes d'entretien.
- † Des précisions seront à apporter concernant la noue (fossé pouvant se remplir d'eau lors des jours de pluie) et sa gestion au quotidien.
- † Une pesée des intérêts devra être opérée en coordination avec le Canton (Service de la mobilité) pour minimiser les conflits des différentes mobilités (arrêt de bus, traversée piétonne, sortie du parking) sur la route cantonale. Est évoqué le projet de limitation de la vitesse à 30 km/h. Il est également rappelé que la route de Verbier Station fonctionne principalement en sens unique montant avec, ponctuellement, la possibilité que ladite rue soit utilisée en mode bidirectionnel (fermeture ponctuelle de la rue de la Poste).
- † L'intégration d'une autre matérialité au droit des traversées piétonnes est à coordonner avec le SDM, notamment aux regards des contraintes (conditions atmosphériques, entretien, bruit induit par le roulement, etc.).
- † L'accès technique et logistique est à privilégier par le chemin des Vernes. L'accès à la place par la route cantonale devra être dissuadé, à l'exception d'accès très ponctuels.
- † Une recherche d'optimisation du parking sera opérée. Il s'agira notamment de vérifier le rebroussement entre les parties publique et privée, les pentes des différentes rampes et les distances aux voies de fuite. En fonction des modifications de projet effectuées, il s'agira de vérifier leur impact sur le dimensionnement du stationnement (partie publique et partie privée).
- † Une coordination fine sera à mener concernant l'éco-point, notamment pour s'assurer que les véhicules ne s'arrêtent pas, même partiellement, sur la rue.

AZIMUTS

MEP - PLACE DE L'ERMITAGE

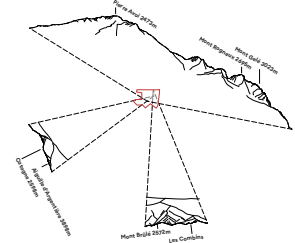


AZIMUTS

OFFRIER UNE NOUVELLE IDENTITÉ

Tel un amphithéâtre qui donne à contempler la situation exceptionnelle de Verber et son panorama remarquable, la place trouve son identité dans le dialogue avec les composantes alpines environnantes. Elle tisse des liens avec la nature culturelle et historique, évoque la poésie de l'herminette et dégage une ambiance de prairie et de lièvre alpin ; clin d'œil à son paysage d'antan.

Un nouveau pavillon s'implante légèrement en retrait du front bâti de la route cantonale, de manière à ouvrir une perspective sur la place dès l'arrivée dans la station et offrir une porte d'entrée accueillante.



Ouverture sur le grand paysage



Topographie

Renouer avec le contexte

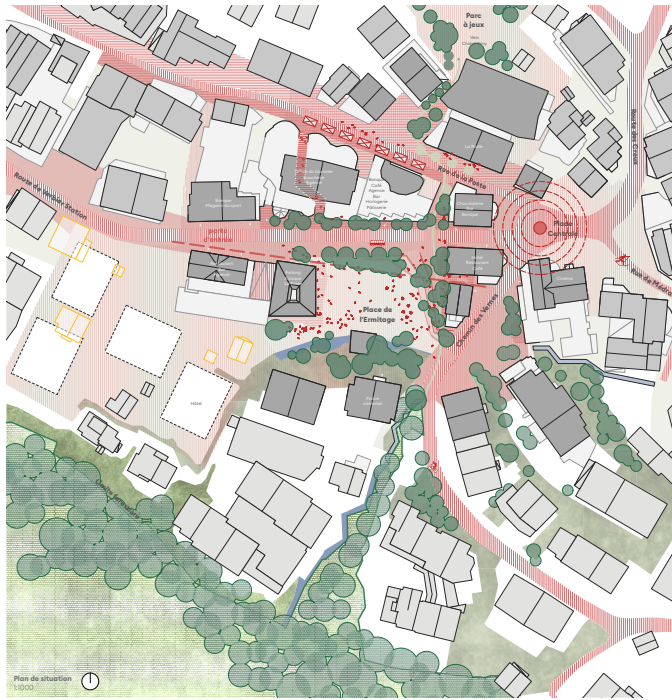
La nouvelle place de l'Ermitage s'inscrit dans la continuité des espaces publics du centre de Verber. Sa topographie est calquée de manière à renouer avec son contexte immédiat et avec les activités de proximité. De la Place Centrale au futur pôle hôtelier, et de la route de Verber Station au chemin des Verres, les mobilités individuelles, piétonnes et actives sont fluidifiées.

La place est traitée de façade à façade. Sa partie amont reçoit la route cantonale, de grands jardins en terrasses et le nouveau pavillon. L'implantation et l'optimisation du parking souterrain permet de planter de grands sujets qui rayonnent jusqu'en partie aval pour rejoindre le cordon forestier que le projet fait entrer depuis les flancs de la montagne. Cette lièvre, habitable et agréable à vivre en toute saison, évoque la poésie de la faune et de la flore alpine, et plante le décor au sein du tissu urbain.

Ce grand geste végétal unifie la place et cadre les vues spectaculaires sur le cirque de Verber et les sommets les plus connus de la région.



01.03.2024 - groupement DAHU



Plan de situation 1:3000



GÉRER LES EAUX À CIEL OUVERT

Avec le changement climatique, l'alternance de sécheresses, de chutes et fontes de neige, et d'épisodes de pluies extrêmes se renforcent et rend indispensables la résilience et l'adaptation des espaces publics à ces nouvelles conditions.

Infiltrer et filtrer

Le projet valorise le cycle naturel de l'eau en infiltrant au maximum dans les parties en pleine terre pour favoriser la biodiversité en ville, prolonger la durée de vie des arbres, garantir la fraîcheur en été et soulager le réseau de canalisation.

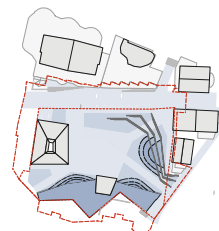
Les eaux polluées sur la chaussée imperméable ruissellent en direction de la place. Leur filtration est d'abord assurée par des sacs dépoteurs. Elles sont ensuite orientées le long de cannettes vers la noue où elles sont déposées à travers le sol et la végétation. Finalement, elles rejoignent le bassin versant. En cas de sur-fréquentation de la route cantonale et par temps de séchage, un système de by-pass avec vannes permet d'envoyer les eaux directement vers le collecteur communal d'eaux usées et préserver ainsi la végétation.

Valoriser les eaux météoriques

Les eaux météoriques qui arrivent sur les circulations piétonnes et sur les toitures des bâtiments entourant la place (dont celle du pavillon) s'infiltrent directement dans la fosse de type Stockholm grâce aux joints ouverts du pavage. La fosse monte en charge, retient les eaux et alimente l'ensemble des arbres. Un système de trop-plein renvoie les eaux excédentaires dans la noue où arrivent directement les eaux de toiture du couvert.

Gérer les événements extrêmes

En cas de fortes pluies, la noue présente un trop-plein de sécurité qui alimente un réservoir situé dans le sous-sol du parking et qui est destiné à l'arrosage automatique de la végétation. La noue peut également être alimentée par un biseau connecté au Torrent de Verber à l'est pour garantir le biotope et l'alimentation du réservoir en période de sécheresse. Lorsque le réservoir et la noue sont pleins, les eaux excédentaires sont dirigées vers le complexe hôtelier puis rejoignent le cours naturel du Torrent de Verber.



Gestion différenciée du dévalèment

ORCHESTRER LES FLUX

Privilégier les piétons-ne-s

Les deux itinéraires piétons principaux Nord-Sud sont clairement identifiés et aménagés pour plus de sécurité. Les passages pour piétons rendent plus visibles les traversées et orientent les piétons sur les lignes de désir principales. Cela a aussi un effet de modération sur le trafic motorisé : la linéarité de la route est scandée par des changements de revêtement ou droit des traversées piétones.

L'accès au parking se concentre à l'ouest de la place, là où la topographie est la plus adaptée. Si la mise en double sens de la RC est effective, cela permettra de réduire les nuisances liées au trafic routier devant la place. Le stationnement vélo est disposé aux endroits stratégiques sur les poutours, en lien avec les activités et à proximité de la chaussée pour éviter les conflits cyclistes-piétons sur la place. L'accès piéton au parking dessert le centre de la place pour permettre une vision d'ensemble des activités offertes et la rendre davantage active.

Harmoniser les différents flux

L'arrêt de bus offre un quai génèreux (jusqu'à 5,8 m de large) pour permettre l'attente des skieurs sans gêner la circulation des piétons-ne-s en parallèle. L'accessibilité du quai est conforme à la norme L'Hond (hauteur des bordures, pentes) et se connecte sans obstacle au cœur de la place. Un arrêt de bus complémentaire est prévu dans le sens Est-Ouest. Il est signalé par un marquage simple et perpendiculaire à la chaussée pour ne pas perturber le trafic quand il est à sens unique.

Les visibilité en sortie du parking sont bonnes avec une route limitée à 30km/h. Les piétons-ne-s sont mis à l'écart des murs de la rampe grâce au stationnement pour vélo et à un mur de bas.

L'aménagement permet les girations fluides de tous les véhicules. Les poids lourds (camion standard et services) accèdent à la place par l'angle sud-est et les semi-remorques empruntent l'angle nord-ouest. Les camions-poubelle peuvent stationner sur le trottoir du Chemin des Verres le long des motocs et être déposés par des véhicules.

MEP - PLACE DE L'ERMITAGE

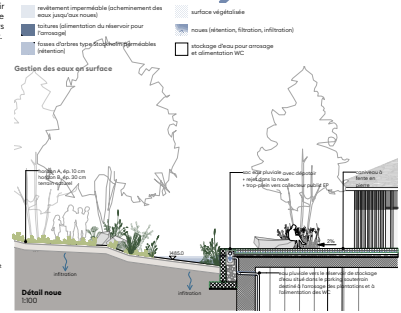
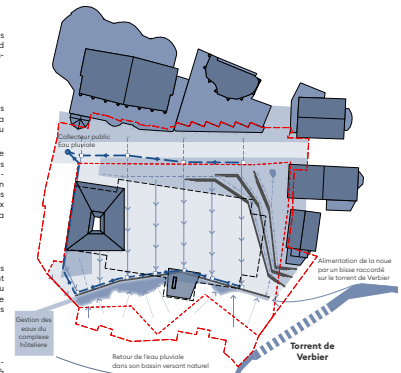


Schéma de flux de mobilité



NOM DU PROJET

«ALPINUM»

NOM D'ÉQUIPE

CONSTELLATION

PAYSAGISTES

Atelier Grept, St-Gingolph

ARCHITECTES

CW, Sion

INGÉNIEURS CIVILS

Moret & Associés, Martigny

INGÉNIEURS CIVILS

PRA Ingénieurs conseils, Sion

SPÉCIALISTE LUMIÈRE

Schlaepfer-Capt, Lausanne

COLLABORATEURS

Clotilde Rigaud, Natan Quesada,
Adèle Gagliardi

COLLABORATEURS

Grégoire Wenger, Kilian Héritier

COLLABORATEURS

Maxime Rebstein, Michel Roduit

COLLABORATEURS

Christian Dumoulin

COLLABORATEURS

André Schlaepfer

CRITIQUE

DESCRIPTIF

Alpinum propose un aménagement de place délimitée par la construction de deux nouveaux pavillons et de franges végétalisées. Le projet dessine un espace orthogonal ponctué de mobilier déplaçable en bois permettant l'assise et la plantation ainsi que d'une fontaine sèche (jets d'eau sans bassin). Le dégagement et l'organisation permettent le déploiement des usages quotidiens et événementiels de la station.

Le pavillon principal articule la topographie entre la route de Verbier Station et la place. Dans le prolongement des constructions de la voie, il dégage un vaste trottoir, ouvrant la perspective sur l'hôtel de l'Ermitage et matérialise un accès de plain-pied depuis l'angle nord-ouest. Les activités qu'il accueille s'ouvrent sur la place permettant ainsi son animation. La toiture réunit ainsi les éléments du programme, un escalier permettant de rejoindre la place et couvre la rampe d'accès au parking souterrain. Un second édicule technique délimite la place sur sa frange sud-est.

À l'opposé, sa façade sud complète la frange arborée existante. Cette végétation se retourne latéralement en bandes plus minces. Une délimitation de murets assure le dénivelé topographique entre la place et ses abords et permet l'assise et la plantation de l'alpinum.

Le parking souterrain comprend 227 places réparties sur six demi-niveaux et permet la matérialisation d'une surface en pleine-terre représentant 45% de l'ensemble. L'entrée et la sortie du parking se font à l'ouest de la place par des rampes séparées. L'entrée se fait au niveau -3 et la sortie au niveau -1. Les circulations unidirectionnelles favorisent la fluidité. L'emprise au sol est de 2468m². La sortie piétons principale est située près de l'entrée en bordure de rue, la seconde sortie à l'angle opposé.

Le traitement d'ensemble s'appuie en maintenant une vue hiérarchisée sur le grand paysage et en reprenant son vocabulaire à travers ses matérialités : pierre, bois, eau et végétation ligneuse et herbacée, évocatrice des milieux alpins.

FORCES

- † L'articulation de la place et du bâtiment ainsi que la gestion satisfaisante du point haut au nord-ouest et de l'angle nord-est.
- † L'alignement du bâtiment qui permet une mise en valeur de l'hôtel de l'Ermitage.
- † Le traitement clair des espaces végétalisés.
- † Le fonctionnement du parking avec notamment la mise en place d'une circulation unidirectionnelle.
- † Le projet est en cohérence avec les critères issus de la démarche participative.

FAIBLESSES

- † La proposition semble générer deux espaces publics distincts (trottoir élargi et place).
- † Les murs cloisonnent la place et créent des frontières nettes avec les espaces attenants.
- † Un doute est émis quant à la pérennité des alpinums (espace végétalisé proche des milieux naturels alpins) dans des espaces contraints et ombragés. Il est regretté que les alpinums œuvrent comme une séparation ainsi que la perte d'usage de ces espaces relégués à des abords ou arrières peu visibles.
- † La posture contradictoire du bâtiment qui fait front sur rue et qui tourne le dos à cette dernière. Il se veut transparent, mais affiche un socle opaque dont le traitement architectural est peu détaillé.
- † Les contraintes induites par un mobilier mobile, mais probablement difficilement déplaçable, nécessitant régulièrement des ressources en termes d'exploitation.

REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'ERMITAGE VERBIER | MEP | DIALOGUE FINAL | ATELIER GREPT | CW ARCHITECTES | SCHLAEFFER-CAPT | MORET & ASSOCIÉS | PRA INGENIEURS | ALPINUM

PLAN SITUATION | 1:1000



FORGER L'IDENTITÉ DE LA PLACE
La situation de la Place de l'Ermitage, en marge de la Route de Verbiere Station, lui confère un statut particulier. Elle n'a accablément pas le caractère d'une place comme on l'entend habituellement (espace vide tenu par du bâti sur tous les côtés, à la convergence de routes). La discontinuité topographique avec ses abords (Route de Verbiere, Terrains Besson, Chemin des Venues) génère par la relation de cette surface plane dans un terrain naturel en pente, donne aujourd'hui l'impression d'un lieu déconnecté de son contexte. De plus, cet espace se situe à l'articulation entre un tissu bâti très urbain autour de la route de Verbiere Station et un tissu plus résidentiel et végétalisé au sud. Son identité et son échelle sont à trouver, à la rencontre de ces différentes typologies bâties. La relation à ses franges, de nature diverses (rue commerciale au nord, rez commercial au S, local, complexe résidentiel à l'ouest, zone résidentielle au sud) est à inventer. L'implantation du nouveau programme bâti est l'opportunité de restaurer et d'activer cet espace au cœur de Verbiere. Le jeu positionnement des volumes permet d'activer la place à travers de nouveaux flux piétons et ainsi de la rendre vivante au quotidien, en dehors des grandes manifestations. L'accès au parking est positionné au plus proche de la Route de Verbiere, à l'aval au piedmont, de manière à libérer le reste

du trottoir pour les piétons. Le pavillon multiprogramme est installé le long de la Route de Verbiere permettant l'articulation topographique avec la place, tout en offrant des liaisons transversales avec celle-ci. Il s'agit d'un bâtiment de plusieurs étages, dont le premier plan, par un très végétal abori, il agit de tamis de la Place de l'Ermitage un paysage « carte postale », pour ne pas dire « intégrable » cadre propice à l'accueil de manifestations de renommée mondiale.

La liaison entre la place et le reste des espaces publics et activités de la station, sont facilités grâce à la route commerciale et offrant un espace généreux pour la plantation d'arbres en pleine terre et l'accueil des véhicules de bus. Le chemin des Venues bordant la Place de l'Ermitage constitue également l'une de ces liaisons secondaires permettant de relier un quartier plus résidentiel, et plus loin le terrain de Verbiere et Bois de Verbiere. Une meilleure perception de la Place de l'Ermitage depuis cette rue est créée, avec l'aménagement d'une rampe inscrite dans la végétation paysagère.

Sur son espace central laissé libre, et sa situation sur une épave topographique, la Place de l'Ermitage offre un dé-



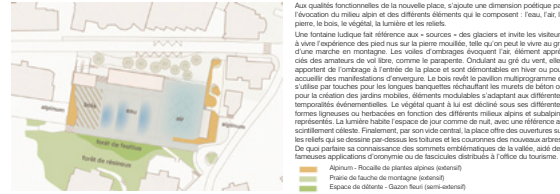
PLAN DE LA PLACE / REZ-DE-CHAUSSEE | 1:200



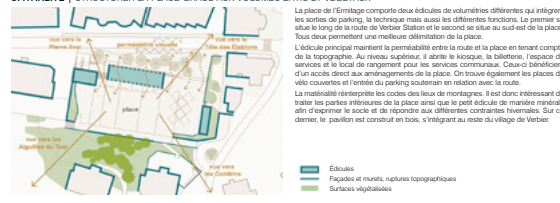
MOBILITÉ | REQUALIFIER L'ESPACE-RUE, CRÉER LA PERMÉABILITÉ AUX 4 COINS DE LA PLACE



PAYSAGE | INVITER LES ALPES SUR LA PLACE. S'APPUYER SUR LA GRADATION DES MILIEUX ALPINS



SPATIALITÉ | STRUCTURER LA PLACE GRÂCE AUX VOLUMES BÂTIS ET VÉGÉTAUX



REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'ERMITAGE VERBIER | MEP | DIALOGUE FINAL | ATELIER GREPT | CW ARCHITECTES | SCHLAEFFER-CAPT | MORET & ASSOCIÉS | PRA INGENIEURS | ALPINUM

PRINCIPE DE MODULARITÉ DE LA PLACE ET EXPLOITATION DU SITE

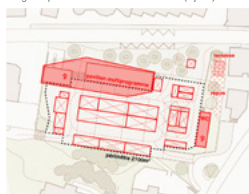
Usage permanent - Quotidien



Usage temporaire régulier - Marché hebdomadaire (1 jour)



Usage temporaire occasionnel - E-bike festival (4 jours)



Usage temporaire saisonnier - Patinoire (3 mois)



Usage temporaire occasionnel - Trail Verber - St-Bernard (1 jour)



REVÊTEMENTS DE SOLS



GESTION DES EAUX DE SURFACE



caniveau / caniveau en béton, pente d'écoulement, grille de collecte des eaux, canalisation

Le concept de gestion des eaux de surface met en avant l'eau comme une ressource plutôt qu'un déchet. Côté plan, les eaux sont récoltées et stockées pour le fonctionnement de la fontaine et le trop-plein est rejeté dans le Torrent de Verber. Côté rue, les arbres sont un premier point de collecte et le sol est capoté et favorisé dans le réseau d'eau claire existant. L'infiltration étant mauvaise dans le secteur du projet, le rejet aux eaux superficielles est privilégié. Selon la direction de gestion des eaux de la commune de Val de Bognes, une limitation de débit est nécessaire avant le rejet aux eaux superficielles. C'est pourquoi des bassins de rétention sont prévus afin de contrôler les débits. Les eaux de sous-sol et de drainage périphérique souterrain sont relevées, traitées et rejetées dans le réseau d'eau claire existant.

CONCEPT STRUCTURE PARKING, PLEINE-TERRÉ



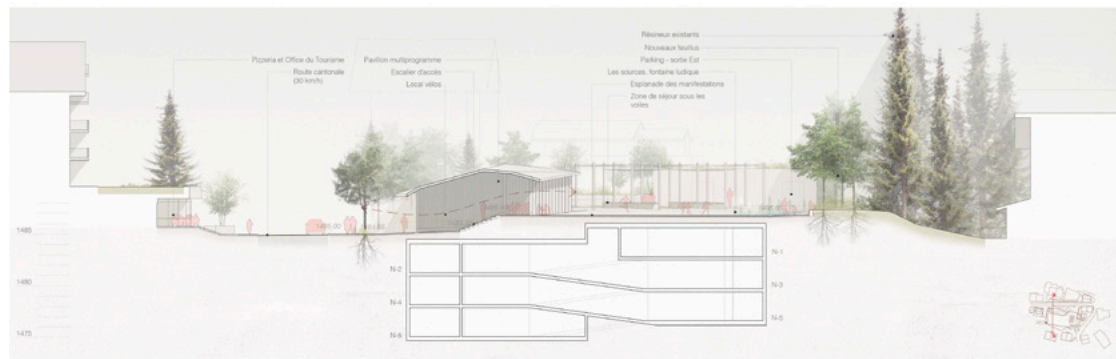
Surface totale : 4953,6 m², Surface sur dalle : 2690 m² (54%), Surface de pleine terre : 2163,60 m² (44%)

Etant donné la bonne qualité des terrains de fondation, l'ouvrage sera fondé sur un radier général avec sa profondeur au droit des éléments porteurs verticaux. Les dalles intermédiaires du parking de 40 cm d'épaisseur reposent sur des piliers préfabriqués en béton centré afin d'assurer l'uniformité de ceux-ci. Les espacements de renforts seront optimisés en fonction des charges de trafic pouvant circuler sur la nouvelle place. La mise en place de matériaux type Mécopar afin d'alléger est privilégiée. Comme les épaisseurs des éléments de construction sont importantes, le groupement propose d'utiliser des bords à faible chaleur d'hydratation afin de limiter les trop fortes montées en température du béton et les fissurations inhérentes et des discordances internes.

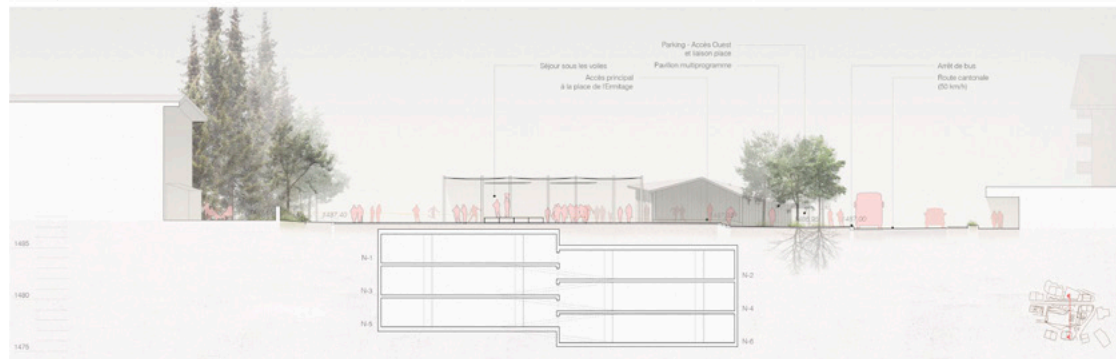
COUPE A | 1:200



COUPE B | 1:200



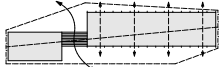
COUPE C | 1:200



REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'ERMITAGE VERBIER | MEP | DIALOGUE FINAL | ATELIER GREPT | CW ARCHITECTES | SCHLAEFFER-CAPT | MORET & ASSOCIÉS | PRA INGENIEURS | ALPNUM

Le projet de la place de l'Ermitage se compose de deux édifices de volumétries et de fonctions différentes. Le premier, de plus grande dimension, se situe le long de la route de Verber Station alors que le second, plus modeste, se trouve au sud-est de la place. Ces emplacements stratégiques permettent une meilleure délimitation de la place.

L'édifice principal est composé de deux éléments bien distincts réunis sous une seule toiture à géométrie variable. Ces deux volumes sont disposés de manière à assurer une relation fluide entre la rue de Verber Station et la place de l'Ermitage, favorisant ainsi la perméabilité du site pour les piétons.



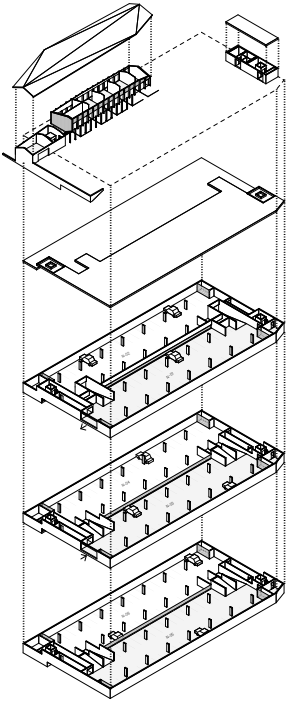
Schema 1. Perméabilité - Transparence

Le premier volume abrite la sortie du parking souterrain et les locaux destinés aux services communs. Le deuxième volume du projet comprend un local vélos, positionné logiquement du côté de la rue pour favoriser la gestion des flux de mobilité. Il accueille également un local, un espace d'activités et une billetterie, tous conçus pour ouvrir sur la place, contribuant ainsi pleinement à son dynamisme et à son attractivité. Le pavillon joue donc un rôle essentiel dans l'animation et l'accessibilité de la place.

La conception de l'espace d'activités offre une grande flexibilité, permettant de passer de un à trois espaces distincts. En fournissant un environnement favorable aux rencontres et aux échanges, cette zone contribue à la vie sociale et culturelle de la place.

Finalement, bien qu'étant affirmé de par sa longueur, le pavillon parvient grâce à sa transparence à créer une continuité visuelle et fonctionnelle qui incite les passants à pénétrer.

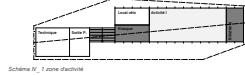
AXONOMETRIE | PARKING + EDICULES



Schema 2. 2 zones d'activités

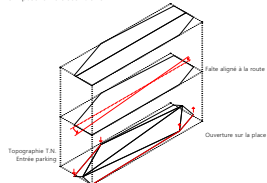


Schema 3. 2 zones d'activités



Schema 4. 1 zone d'activités

La toiture de l'édifice principal s'adapte aux caractéristiques du site. Côté place, la toiture s'élève pour créer ainsi un espace convivial qui s'ouvre sur la place. En revanche, côté route, la toiture s'abaisse pour suivre la topographie du terrain. Cette géométrie à facettes permet au bâtiment de limiter sa hauteur tout en intégrant harmonieusement dans le paysage sans s'imposer envers ses voisins.



Schema 5. Concept géométrique de la toiture

Le parking souterrain est composé de 227 places de parc réparties sur 6 demi-niveaux. Les 3 premiers niveaux sont dédiés au public et les 3 suivants réservés pour le futur complexe hôtelier. La rampe d'accès descend jusqu'au niveau -3 du parking. De là, il est possible de rester dans l'espace public en remontant aux niveaux -2 et -1 ou de rejoindre l'espace privé aux niveaux -4 à -6. La sortie du parking pour les 2 espaces se fait depuis le niveau -1. Il n'y a qu'un seul accès dans le parking afin de limiter les points de conflit et améliorer le confort des utilisateurs.

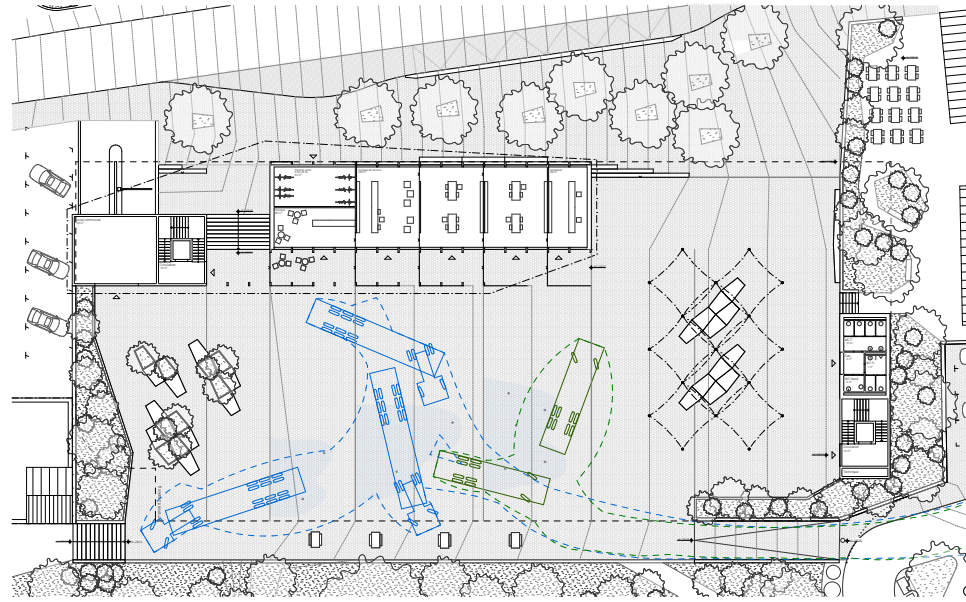
L'espace privé comprend 116 places dont 3 pour les PMR. L'espace public comprend 112 places dont 3 pour les PMR. À cela s'ajoutent 6 places pour les 2 niveaux. La dimension des places de parc est de 2,60m de large par 5,80m de long avec des allées de 6,10m. Des gabarits confortables pour les futurs usagers.

La circulation des piétons se fait aux 2 extrémités du parking. Les locaux techniques sont prévus de part et d'autre du parking. Tous les locaux sont directement liés aux voies de fuite.

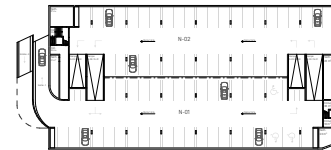
LA PLACE EN HIVER | VUE DE L'ENTRÉE DE LA PLACE ET DU PAVILLON DEPUIS LA ROUTE DE VERBIER STATION



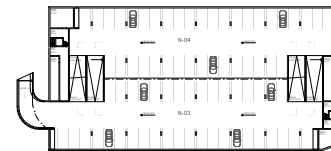
PLAN DU REZ | 1:200



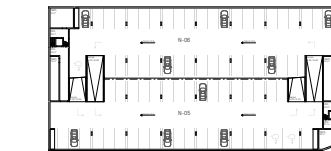
PLAN DU N-01 / N-02 | 1:500



PLAN DU N-03 / N-04 | 1:500



PLAN DU N-05 / N-06 | 1:500



REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'ERMITAGE VERBIER | MEP | DIALOGUE FINAL | ATELIER GREPT | CW ARCHITECTES | SCHLAEFFER-CAPT | MORET & ASSOCIÉS | PRA INGENIEURS | ALPINUM

AMBIANCE NOCTURNE



Verbiér est aussi connu son ambiance «night». Le projet lumière est composé de deux scénarios d'éclairage: une première ambiance calme et tamisée pour le quotidien alors que la deuxième est plus lumineuse et festive lors d'événements. Cinq typologies de lumières répondant aux différents besoins de la place: des mâts de type « shuffle » de température de lumière blanc chaud éclairent les alentours de la place et le long des rues. Ils permettent une uniformité lumineuse de la route et signalent aux véhicules qu'ils arrivent au centre de Verbiér. Des accessoires peuvent y être intégrés: des mâts multipolaires d'environ 8m de haut éclairent la place de l'Ermitage. Ils guident les chemins et ornent la place. une mise en lumière sur mesure illumine les édicules, les jets de fontaine et les murets, afin de les valoriser. des rétroilluminations led blanc chaud sont intégrées aux mobiliers et maines courantes créant une atmosphère douce et tamisée. une lumière ambiance gurguette illumine la terrasse et L'AIR en amont de la place. Les lumières s'allument sur sonde circulaire et diminuent/déclairent vers 22h30 (au quotidien).

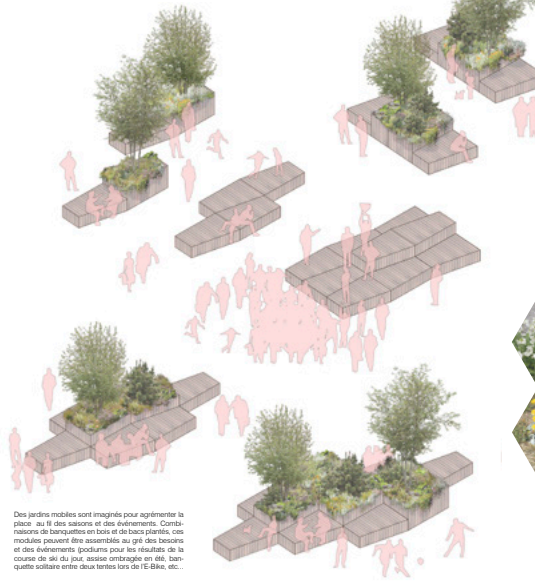
PAYSAGE | INVITER LES ALPES SUR LA PLACE, S'APPUYER SUR LA GRADATION DES MILIEUX ALPINS



La Place de l'Ermitage fait office de support pour l'évocation des strates de végétation subalpine et alpine. L'intention est d'offrir aux visiteurs un avant-goût des richesses floristiques de la vallée. Le contraste et la géométrie de la place sont renforcés d'une prairie de fauche de montagne, typique de l'étage subalpin. L'alignement est composé de 3 types de milieux installés sur les murets de 50 à 80cm de hauteur délimitant la place, afin d'éviter tout contact avec le sol de l'observation (les alignements ne sont pas peints ni ombragés). A l'image de l'écoparc botanique de Scandria, L'Ermitage, cet alignement pourrait faire l'objet d'un site internet accessible via QR-Code pour en savoir plus sur la flore et la faune locale.



- A. Autorisation de la rue, présence hivernale (Pinus sylvestris)
- B. Planification de hautes aux cônes adossées à des végétaux contrastant avec les réseaux d'arbres-part (Viburnum lonicera, Acer compactum, Prunus avium, etc.)
- C. Réseaux existants
- D. Alignement et espèces ponctuant l'alignement (Aemulocher ovalis, Cotula arvensis, Castagnus monogyna, Pinus mugo ssp. mughus, Juniperus communis, Phacelia alpestris)
- E. Alignement et espèces aux façades primaires et collatérales ordant un fil de la vue des parcelles voisines (Aemulocher ovalis, Corylus avellana, Collata arvensis, Cornus sanguinea, Castagnus monogyna, Sorbus aucuparia, Berberis vulgaris, Prunus mahaleb)



Ces jardins mobiles sont imaginés pour agrémenter la place au fil des saisons et des événements. Contrairement de bancs jetés en bois et de bacs plantés, ces modules peuvent être assemblés au gré des besoins et des événements (podiums pour les résultats de la course de ski de fond, assise ombragée en été, benquette solitaire entre deux tentos lors de l'E-Bike, etc.).

LES ÉLÉMENTS | INSPIRATIONS ET MATÉRIALITÉS



PALETTE VÉGÉTALE | UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX ALPINS



LA PLACE EN ÉTÉ | APERÇU DES SOURCES LUDIQUES, DES JARDINS MOBILES, DES VOILES D'OMBRAGE ET DU DÉGAGEMENT SUR LES RELIEFS





NOM DU PROJET

« ALTITUDE 1480 »

NOM D'ÉQUIPE

IN SITU & CO

PAYSAGISTES

In Situ, Lausanne

ARCHITECTES

GAME, Martigny

INGÉNIEURS CIVILS

Willi Ingénieurs SA, Montreux

SPÉCIALISTE GÉOTECHNIQUE,
GÉOLOGIE, ENVIRONNEMENT

Karakas et Français SA, Martigny

COLLABORATEURS

Benjamin Stierlin, Emmanuel Tonetti

COLLABORATEURS

Michael Darbellay, Nicolas Meilland, Jean Aubert,
Leila Duperray

COLLABORATEURS

Marco Molteni

COLLABORATEURS

Christophe Bédât

CRITIQUE

DESCRIPTIF

La place proposée et son aménagement bâti réagissent aux deux qualités morphologiques des fronts la bordant : un front construit sur les côtés nord et est, et des dégagements plus ouverts sur les faces sud et ouest. La composition du projet génère une ouverture généreuse et un lien fort entre la rue et la place. La topographie actuelle du site ainsi que le point de connexion et d'accès à la place à l'angle nord-est de la parcelle sont maintenus dans les intentions de projet. La surface de la place est en légère pente revêtue en pierre naturelle, une gradation est introduite vers une surface végétalisée sur la frange sud de la parcelle. La gestion de la topographie entre la place et la rue sur sa bordure nord est résolue au moyen d'escaliers et de gradins orientés vers la rue.

Compte tenu de l'implantation du parking souterrain en bordure sud et ouest du site, les limites est et nord bénéficient de surfaces en pleine terre pouvant être plantées d'arbres créant un seuil entre la rue et la place. Les essences des arbres majeurs proposées pour cette partie du projet sont des chênes qui offrent des espaces ombragés et appropriables. Des plantations d'essences indigènes résistantes telles que des pins, des érables, des bouleaux et des tilleuls complètent l'arborisation déjà présente sur la limite sud de la place.

La place proposée est tenue par l'implantation du pavillon principal à l'ouest (saisissant l'opportunité de gestion de la rupture de niveau pour contenir la place) et par trois petits volumes qui agrémentent la face sud du site et complètent la composition. Ces trois volumes accueillent des surfaces destinées au stationnement des vélos, un kiosque et des services. L'architecture des pavillons met en scène des matériaux locaux avec une prédominance minérale affirmée.

L'entrée et la sortie du parking se font à l'ouest de la place par un accès extérieur, non couvert, selon la topographie de la parcelle voisine. Le parking comprend trois niveaux. Les rampes et accès ainsi que les 219 places de stationnement impliquent une emprise au sol de 2575 m². La sortie piétons principale est située à côté de l'accès voitures et la sortie secondaire à l'opposé.

La place permet un usage généreux lors des événements temporaires permettant de positionner par exemple un chemin aquatique qui parcourt le projet. Des aménagements ponctuels permettent également une appropriation de la place durant les périodes hors événements. Un jardin ludique occupe le côté sud de la place offrant des usages aux générations plus jeunes.

FORCES

- † Le lien entre la place et la rue, direct et assumé, sans bâtiment.
- † La logique d'implantation des bâtiments, claire et lisible.
- † L'accès de plain-pied des véhicules au parking.
- † Le traitement qualitatif de la frange sud affichant une valeur d'usage au quotidien.
- † La cohérence entre la place et le parking.
- † La gestion des flux du parking, avec la mise en place d'une circulation unidirectionnelle.

FAIBLESSES

- † Le rapport à la limite ouest, avec l'implantation d'un mur borgne de 8 mètres de haut et la création d'une nouvelle rue susceptible de créer des nuisances pour le voisinage. Cette « rue » d'accès au parking retire de la surface à l'espace public.
- † La position de la rampe intérieure du parking, en limite nord-est du périmètre, engendrant des complications en termes de travaux et de nuisances.
- † Les gradins peu attractifs, positionnés entre la route et la façade du futur bâtiment.
- † L'ambiguïté de proposer 3 pavillons techniques, élevés à la valeur du pavillon principal. Ce dispatch des fonctions « publiques » apparaît comme peu convaincant, affaiblissant la valeur d'usage du pavillon principal.
- † Les vues et les perméabilités vers le sud-ouest et le sud-est partiellement entravées par l'implantation du couvert et d'un édicule technique.
- † La frange sud, bien qu'affichant une certaine qualité et une valeur d'usage au quotidien, apparaît comme un peu confidentielle, encaissée et comme un arrière-scène notamment dans sa partie est.
- † Les flux vélo à travers la place pour atteindre le stationnement vélo, générant de potentielles situations accidentogènes. Stationnement vélo par ailleurs non utilisable lors des manifestations.
- † Le ressenti d'un manque d'imbrication des surfaces végétales et minérales.
- † Le manque d'information sur l'éclairage.
- † Une réponse peu convaincante aux attentes issues de la démarche participative.

MEP REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'ERMITAGE | ALTITUDE 1480

CONSTAT

La place de l'Ermitage est adossée à la route de Verber Station, idéalement située proche de la place centrale est connectée à la rue de la Poste par une venelle ainsi qu'un passage sous bâtiment plus à l'Ouest. C'est une place aux deux visages : bordée à l'Est et au Nord par des bâtiments offrant des rez commerciaux. Proche du centre et des activités, ses limites se font plus floues à l'Ouest et au Sud, affichant des arrière-d'immeubles entre lesquels se devinent la lisière du bois des Vernes et le grand paysage. Cette situation est renforcée par sa pente artificielle plus faible que le terrain naturel, qui génère un effet de plateau en équilibre sur le sol, parfois en parfaite prolongation avec la rue, parfois en rupture ou belvédère, du massif des Combins aux pentes de Savoleyres.

LA GESTION DES FRANGES

Sur sa limite Nord-Est, face à l'environnement le plus urbain, la place propose de limiter au maximum l'écart de pente avec la déclivité de la route de Verber Station tout en garantissant l'implantation de tout programme nécessitant une surface plane. La

nature minérale des revêtements de sol et ce long escalier abritant différents usages garantissent à la fois une liaison naturelle et esthétique avec l'environnement urbain.

L'implantation du pavillon le long de la limite Nord-Ouest permet de résoudre deux situations différentes. Il offre dans un premier temps une délimitation claire à l'espace de la place minérale en lui offrant une troisième façade. Son retrait vis-à-vis du bâtiment de chez Martin permet quant à lui un rapport beaucoup moins étroit entre les deux constructions tout en insérant l'accès au parking souterrain en suivant la pente naturelle.

Le long de la limite Sud, le projet présente une suture beaucoup moins urbaine en réponse aux situations davantage végétalisées. Le long de cette limite en dents de scie un vaste espace paysager prend place, abritant de nombreux usages, et permettant d'homogénéiser le rapport aux différentes situations. La forte déclivité face au futur complexe hôtelier (dont une liaison souterraine est d'ailleurs prévue au deuxième sous-sol du parking), bien que généreusement plantée, cadre une vue sur les paysages lointains et notamment le Catalogne.

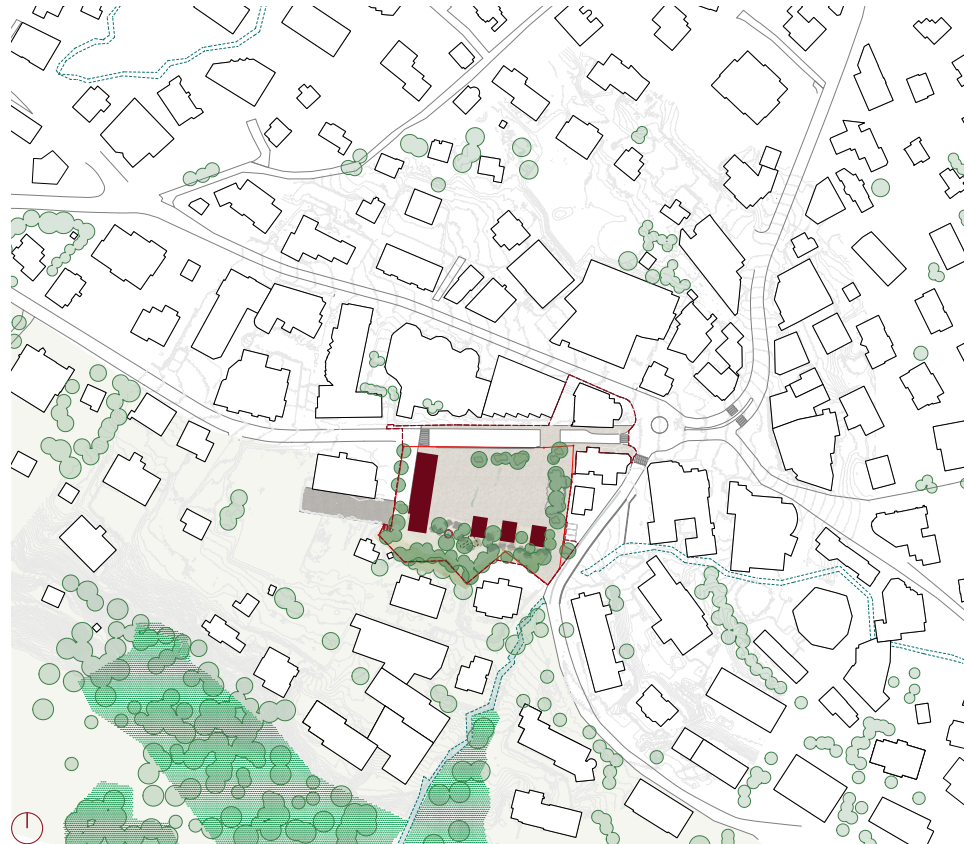
La partie Sud-Est de cette frange est actuellement en promontoire, créant une quasi rupture avec le chemin des Vernes et s'ouvre sur des arrière-d'immeubles. Le pro-

jet propose une transition nuancée entre l'espace végétal et l'espace minéral. Une troisième façade à la place est créée en pointillés par les petits volumes abritant les différents programmes annexes, tout en laissant entre eux une circulation libre et adouci vers la partie végétalisée et le chemin des Vernes.

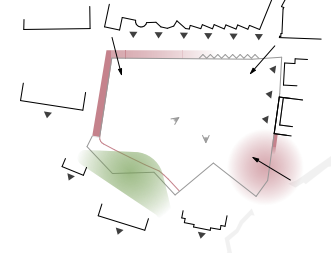
MOBILITÉ

Bien que la place soit accessible de toute part, l'accès principal MD à la Place se fait par le Nord-Est. La proposition de traiter avec le même revêtement le passage sur route permet de relier physiquement et visuellement la place et la rue de la Poste. Le long et fin escalier longeant la route de Verber Station garantit une continuité du cheminement sur l'ensemble de cette limite et dont la moitié Nord est accessible à vélo. Le stationnement de ceux-ci est distribué à plusieurs endroits stratégiques de la place, pour une brève halte face aux commerces environnants ou pour un stationnement plus long et abrité sous le couvert en limite Sud visible depuis l'ensemble de l'espace public. L'accès au parking souterrain se fait naturellement à l'extrémité Ouest du socle de la place, derrière le bâtiment évitant au maximum le croisement des flux TM et MD. L'arrêt de bus est disposé à la suite de l'entrée du parking, le long de la route, pour que les bus stationnaires n'entravent pas l'accès naturel à la Place de l'Ermitage.

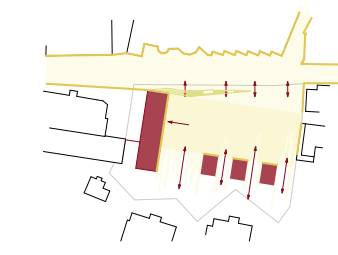
PLAN DE SITUATION 1/1000



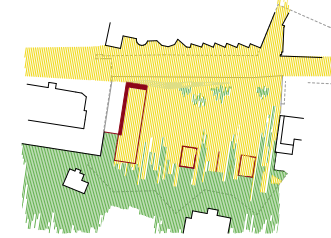
Constat



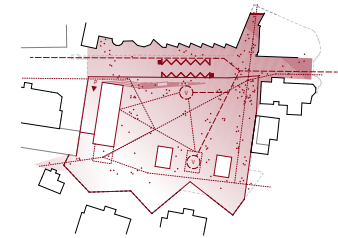
Relation à la ville et porosité



Place minérale / place végétale

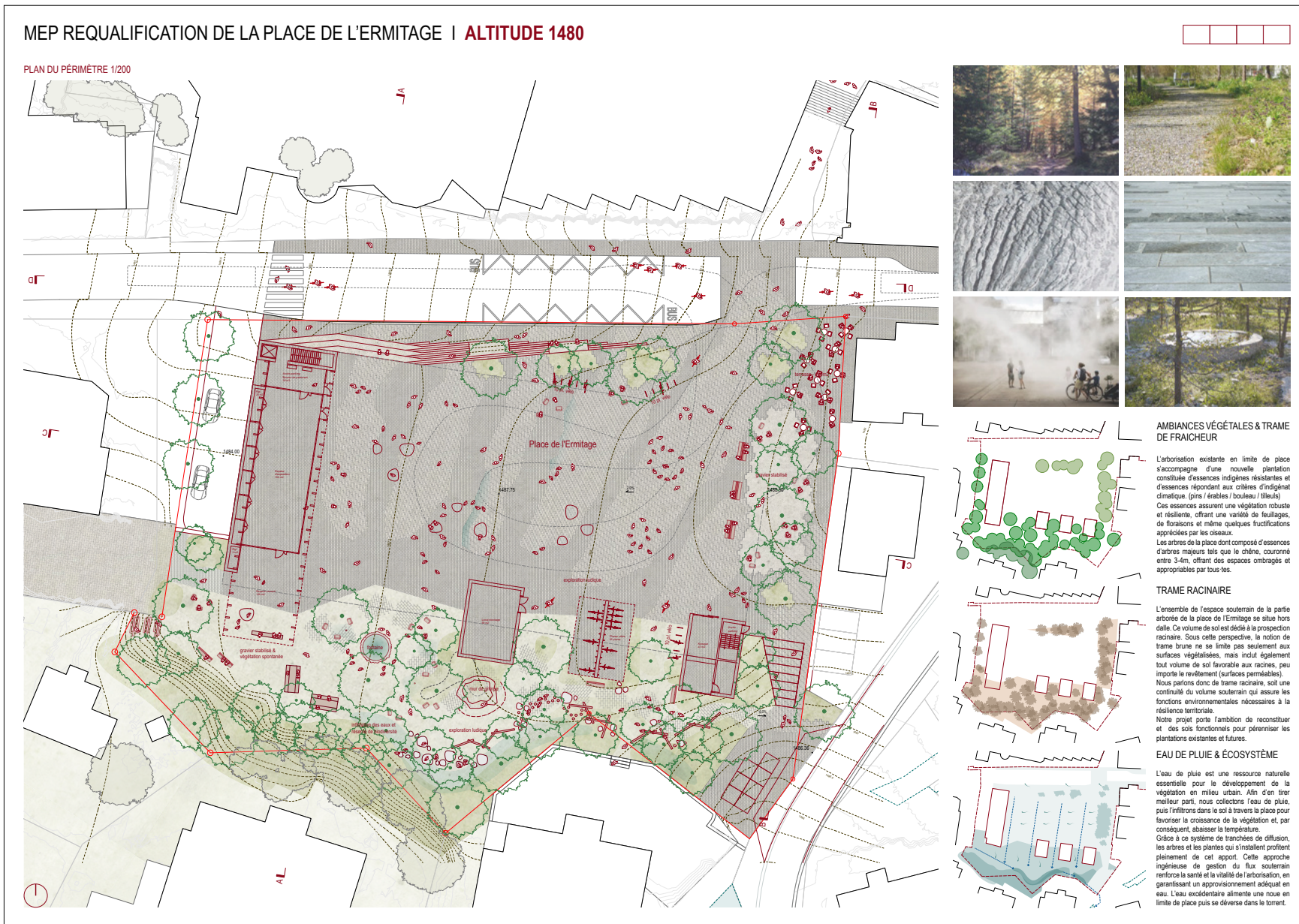


Flux



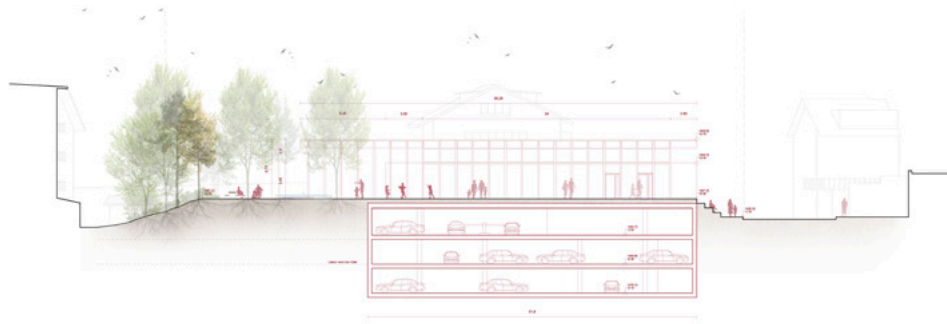
Une place polyvalente



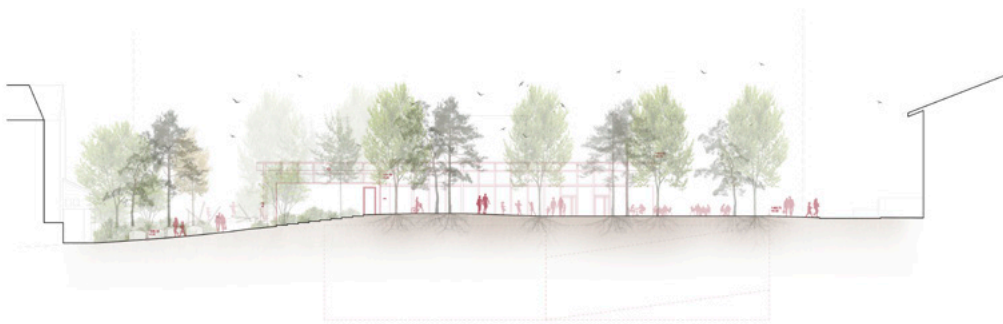


MEP REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'ERMITAGE | ALTITUDE 1480

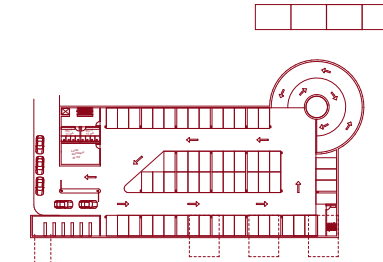
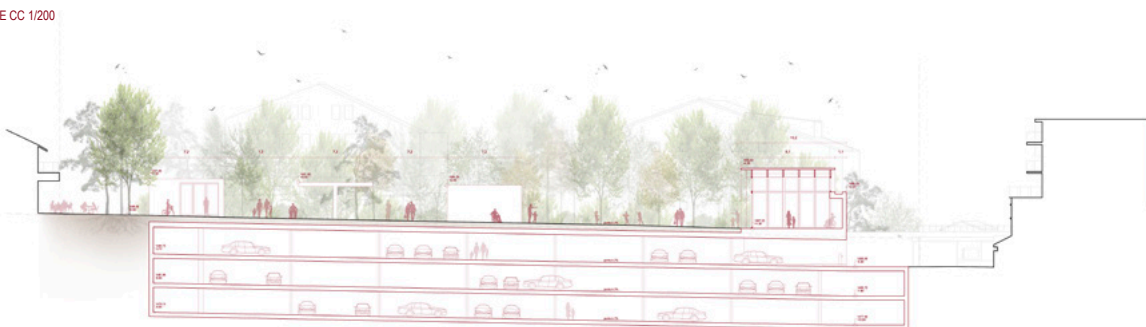
COUPE AA 1/200



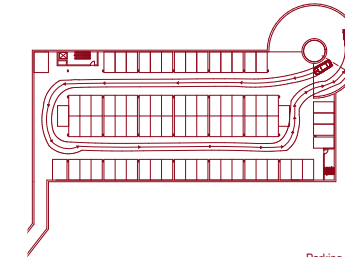
COUPE BB 1/200



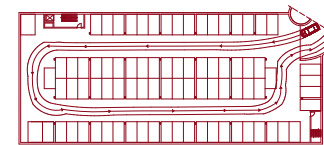
COUPE CC 1/200



Parking niveau entrée
58 places _1/500



Parking niveau R-1
79 places _1/500



Parking niveau R-2
62 places _1/500

LE PARKING

Le parking actuel de la Place de l'Ermitage garde la même capacité de places, mais vient se positionner en souterrain, avec un accès direct depuis le bas de la Route de Verber Station, (220 places de stationnement).
Afin de tenir l'objectif de conserver 50 % de pleine terre sur la parcelle, et d'aller chercher un terrain plus stable au sein de la moraine, il se développe en profondeur, sur 3 niveaux. Cela permet un système de fondation classique de type radier général. Le plan du parking s'adapte au concept de projet en surface. Le principe d'une circulation nous permet de suivre la pente de la place avec les zones de stationnement et une rampe circulaire permet d'accéder d'un niveau à l'autre. Un accès avec le futur projet hôtelier est prévue au 2ème niveau du parking (R-2).

MEP REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'ERMITAGE | ALTITUDE 1480



COUPE DD 1/200

Immersion dans un univers arboré



Une place connectée au centre du village





NOM DU PROJET «PAKC+»

NOM D'ÉQUIPE PAKC+

PAYSAGISTES

Pass-age, Sion

ARCHITECTES

Comina, Verbier

INGÉNIEURS CIVILS

ARC Génie Civil SA, Monthey

INGÉNIEURS CIVILS

Kurmann Cretton Ingénieurs, Monthey

COLLABORATEURS

Alban Carron, Florent Lièvre

COLLABORATEURS

Michaël Emonet, Thoma Bruchez

COLLABORATEURS

Christophe Alter, Didier Liard, Kevin Michaud

COLLABORATEURS

Alexandre Schmid

CRITIQUE

DESCRIPTIF

Le projet analyse la topographie de l'actuelle place comme un accident à révéler et prend le parti de remonter davantage l'altimétrie de l'angle nord-ouest du site, afin d'intégrer l'accès au parking souterrain et de favoriser la relation avec le coteau boisé. L'aménagement vise à la création d'une pente transversale unidirectionnelle sur la partie de la place dédiée aux événements.

De multiples connexions de mobilité douce entre la rue et la place sont prévues : une rampe tenue par des murs à l'ouest, un grand escalier/gradin ouvrant côté rue au centre, et un accès de plain-pied côté Place Centrale.

Les côtés sud et est de la place sont préservés de construction en sous-sol et permettent l'aménagement d'une frange végétale diffuse, associée à des sols graduellement perméables. La palette de plantes s'inspire des associations végétales propres à cette altitude. Des bassins enterrés pour le stockage des eaux de ruissellement (eaux météoriques et fontaine) sont prévus pour une gestion intégrée des besoins en arrosage.

Les surfaces imperméables sont concentrées au-dessus de la dalle du parking souterrain. L'équipe propose l'enrobé grenailé comme revêtement principal, en raison de son coût et de sa facilité d'entretien (déneigement), mais aussi dans une recherche d'unité façade à façade en intégrant la route cantonale. La pierre naturelle est prévue ponctuellement aux abords des bâtiments.

Le programme bâti est réparti en deux volumes : un premier bâtiment « rotule » associé aux usages de mobilité qui articule la rue et la place, et un deuxième « élément majeur » dédié aux loisirs et aux services, qui joue le rôle d'appel en fond de place. Les deux bâtiments intègrent des éléments de couvert, incluant notamment l'arrêt de bus côté rue. Le projet prévoit de réaliser les pavillons au moyen de grandes structures de bois avec un large porte-à-faux côté nord pour le pavillon situé en aval de la place.

L'entrée et la sortie du parking se font à l'ouest, en dehors de la place, par une rampe commune suivant la topographie de la parcelle voisine. 232 places de stationnement sont réparties sur neuf demi-niveaux. Les circulations sont bidirectionnelles. L'emprise au sol est de 2040m². Une sortie piétonne est située au pied de la rampe d'accès, au bas de la place, à l'opposé de la rue, et l'autre en bordure de rue.

Le projet prévoit une fontaine sèche (jets) au centre de la place pour l'attractivité des lieux hors événement, ainsi que du mobilier déplaçable. Du mobilier fixe est proposé dans la frange végétale.

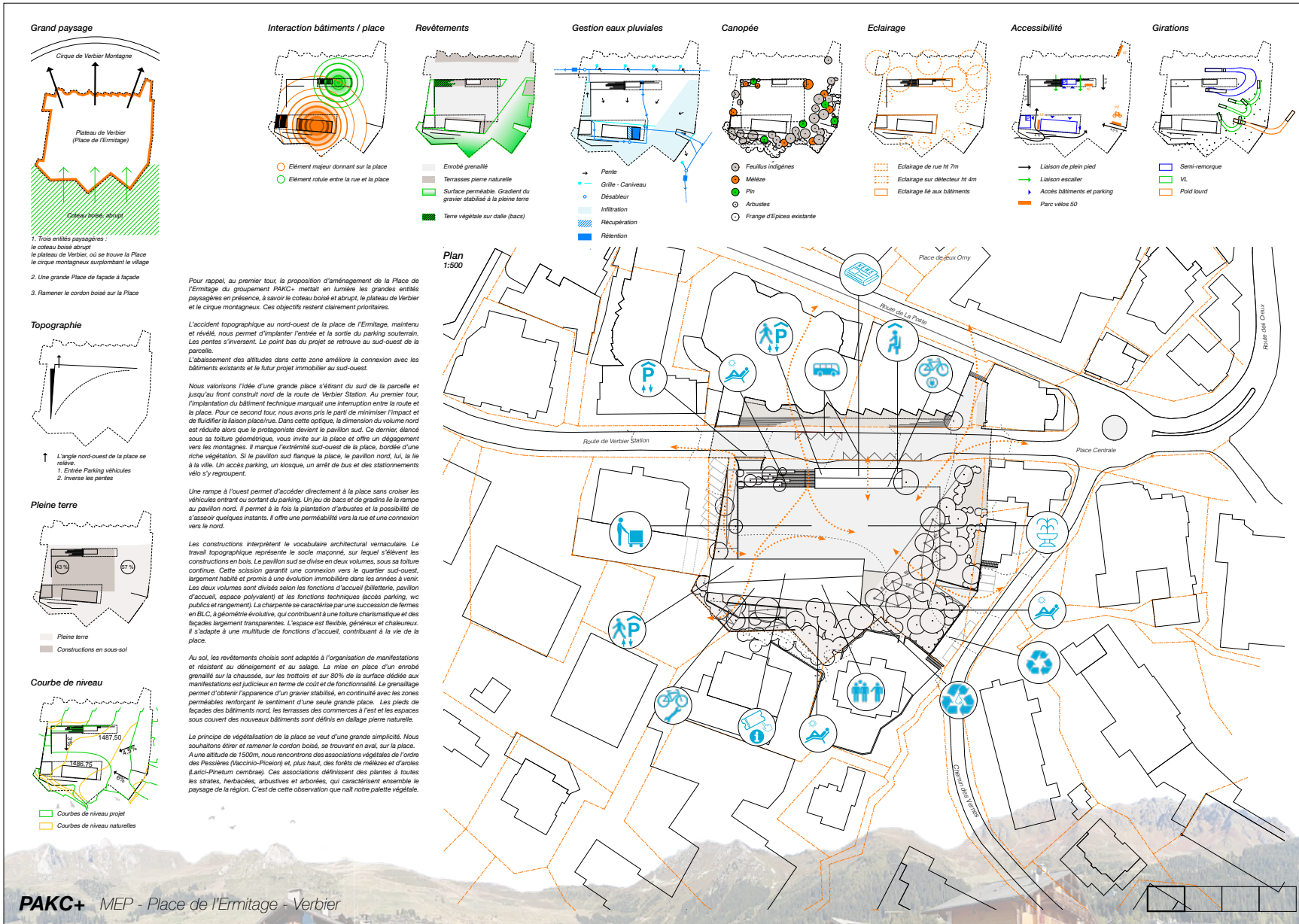
Le concept d'éclairage définit trois types d'ambiance : un caractère routier côté rue, un caractère discret (sur détecteur) dans la frange arborée, et une mise en lumière des bâtiments.

FORCES

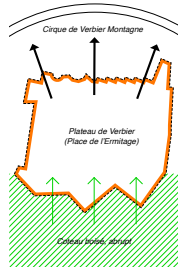
- † Le gain en rationalité des aménagements extérieurs entre les deux dialogues.
- † La recherche d'animation de l'espace central, notamment au travers de l'implémentation d'une fontaine sèche.
- † L'amélioration de la perméabilité entre la place et la rue entre les deux dialogues.
- † Le ratio de 57% de pleine terre, supérieur aux objectifs du cahier des charges.
- † La possibilité d'aménager une rampe pour relier la place et le futur complexe hôtelier.
- † La rationalité du bâtiment nord permettant d'y intégrer l'abri-bus.

FAIBLESSES

- † Le projet est peu rationnel économiquement, notamment en raison de la profondeur du parking souterrain.
- † Le choix de la matérialité principale du sol (enrobé) qui n'est pas apparu en adéquation avec l'aspect emblématique d'un espace public central.
- † Des interrogations subsistent quant à l'expression architecturale des bâtiments par rapport au reste du village.
- † L'orientation choisie du bâtiment principal induisant un front actif au nord, qui cloisonne le site de manière trop formelle.
- † Le questionnement quant à l'utilisation réelle des surfaces en stabilisé sous les arbres, en pente, représentant 25% de la surface dévolue aux manifestations.
- † Le traitement de l'angle nord-ouest induisant des gestions de pente et des murs peu convaincants.

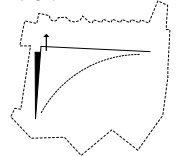


Grand paysage



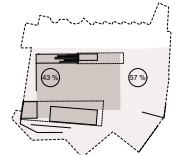
1. Trois entités paysagères : le coteau boisé abrupt, le plateau de Verbier, où se trouve la Place le cirque montagneux surplombant le village
2. Une grande Place de façade à l'Est
3. Ramener le cordon boisé sur la Place

Topographie



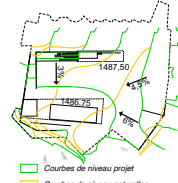
1. Entrée Parking véhicules
2. Inverse les pentes

Pleine terre



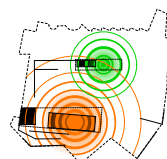
- Plaine terre
- Constructions en sous-sol

Courbe de niveau



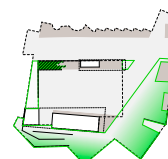
- Courbes de niveau projet
- Courbes de niveau naturelles

Interaction bâtiments / place



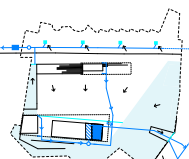
- Élément majeur dominant sur la place
- Élément rotule entre la rue et la place

Revêtements



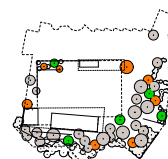
- Enrobé grenaille
- Terrasses pierre naturelle
- Surface perméable, Gradient du gravier stabilisé à la pleine terre
- Terre végétale sur dalle (bacs)

Gestion eaux pluviales



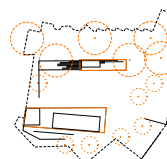
- Pente
- Grille - Caniveau
- Désableur
- Infiltration
- Récupération
- Rétention

Canopée



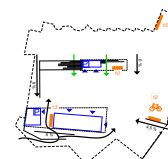
- Feuillus indigènes
- Mélèze
- Pin
- Arbustes
- Frange d'Épicea existante

Eclairage



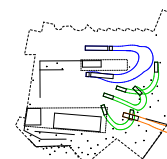
- Eclairage de rue ht 7m
- Eclairage sur détecteur ht 4m
- Eclairage lié aux bâtiments

Accessibilité



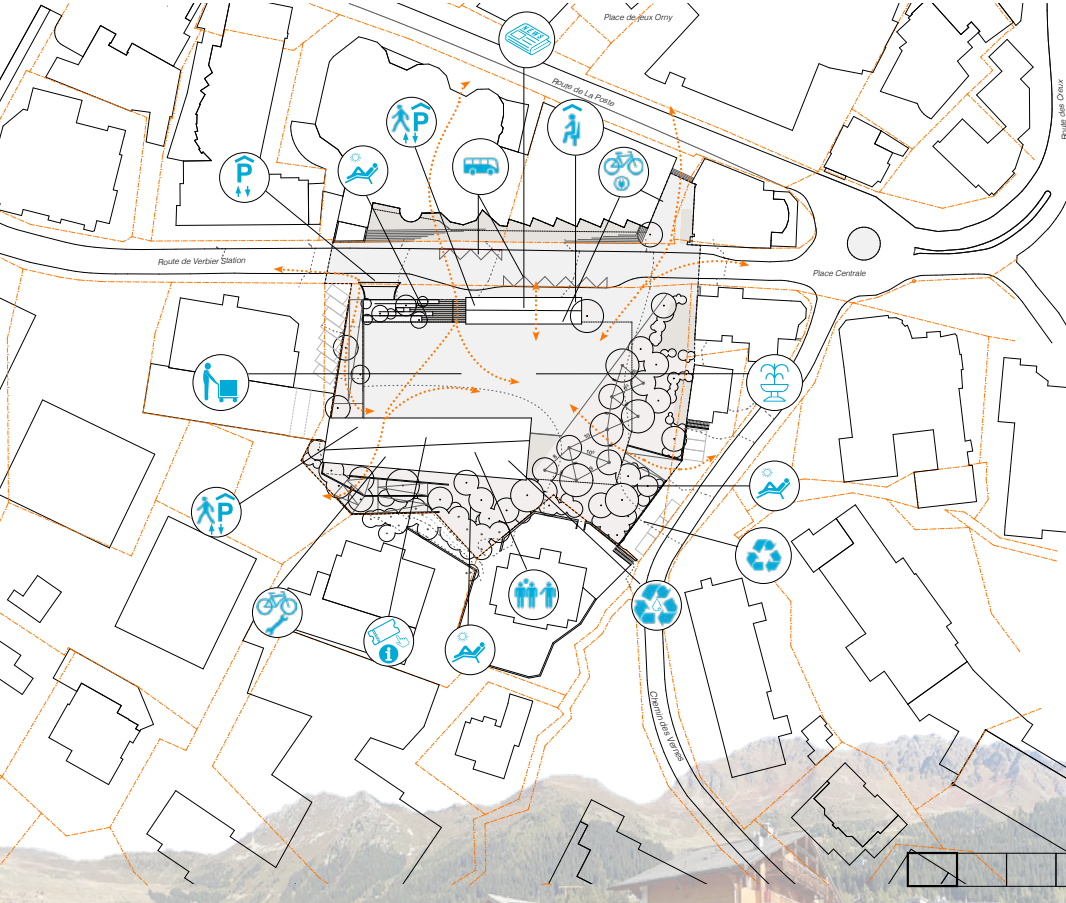
- Liaison de plein pied
- Liaison escalier
- Accès bâtiments et parking
- Parc vélos 50

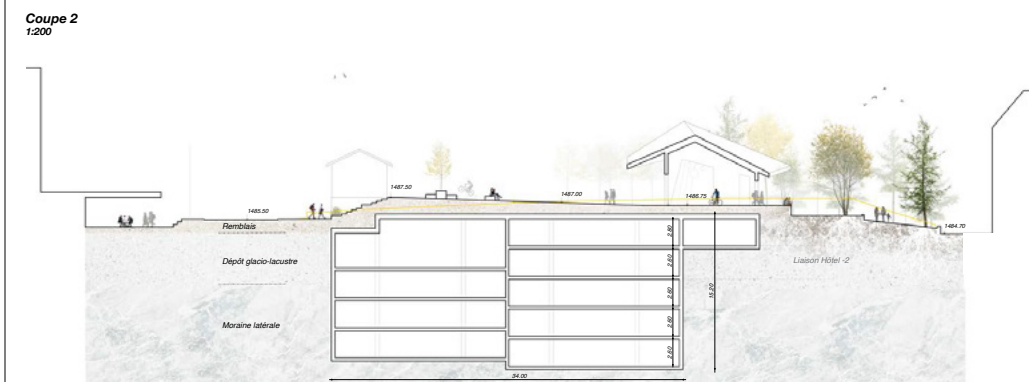
Girations



- Semi-remorque
- VL
- Poids lourd

Plan 1:500

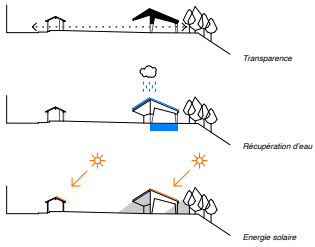
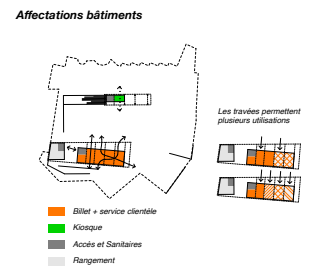




Gestion des eaux
Les eaux de surfaces de la place sont reprises par un caniveau implanté le long du pavillon Sud puis dirigées vers un dessableur, pour ensuite se déverser dans un premier bassin de stockage. Cette cuve, d'une capacité d'environ 25 m³, permet la réutilisation des eaux météoriques à des fins d'arrosage ou d'entretien. Lorsque le premier bassin est plein, il est déversé dans un bassin de rétention d'une capacité de 45 m³ équipé d'un limiteur de débit pour un rejet contrôlé dans le torrent de la Tines. Ce système permet également la récupération complète des eaux de la fontaine sèche, les périodes de fonctionnement de celle-ci pouvant être asservies au niveau de stockage de l'eau d'arrosage. Les eaux des surfaces imperméables, qui peuvent être chargées en sel en période hivernale, sont ainsi complètement récupérées afin d'éviter une infiltration en pleine terre. Les eaux des toitures quant à elles suivent le même cheminement que les eaux de surface de la place.

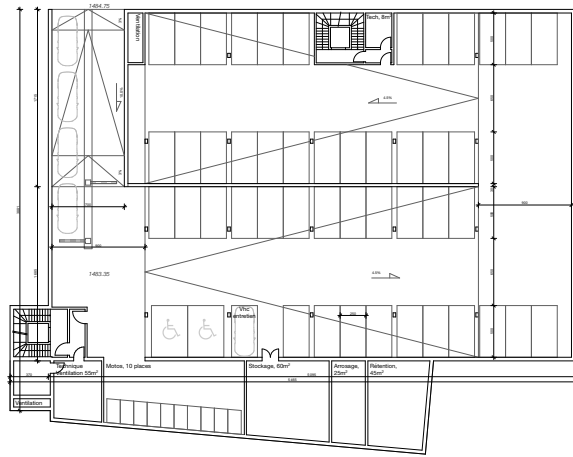
Les eaux de surface de la route sont collectées par des grilles au Nord de la chaussée. Sur le principe, ces eaux doivent être dirigées vers un bassin de rétention d'un volume d'environ 20 m³, considérant un périmètre étendu jusqu'au giratoire de la place centrale. Concrètement un concept global doit être mis en place sur l'ensemble du linéaire de la route de Verbier Station, tenant compte également de la réflexion des réseaux existants. Les charges de trafic définissent une classe de pollution faible ne nécessitant pas d'installation de traitement particulière, hormis un dessableur avant le bassin de rétention.

Éclairage
Un éclairage de type routier permet d'assurer la sécurité des usagers de la chaussée et de ses abords, particulièrement le long de ce tronçon qui sera fréquenté par de nombreux piétons et cycles. L'éclairage de la place se veut plus ponctuel et sobre. Il sera sur détecteur dans un esprit de limitation de la pollution lumineuse et de préservation de la biodiversité.

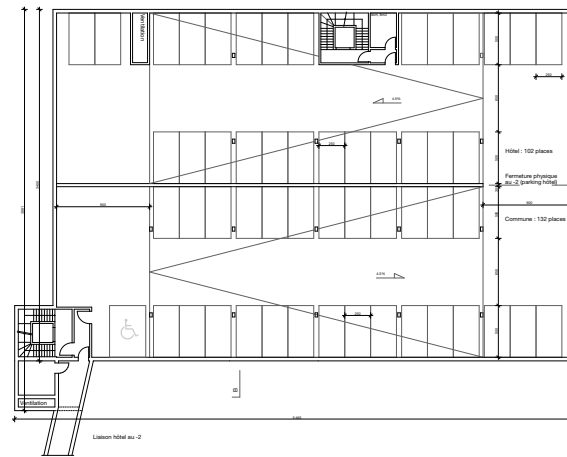


PARKING

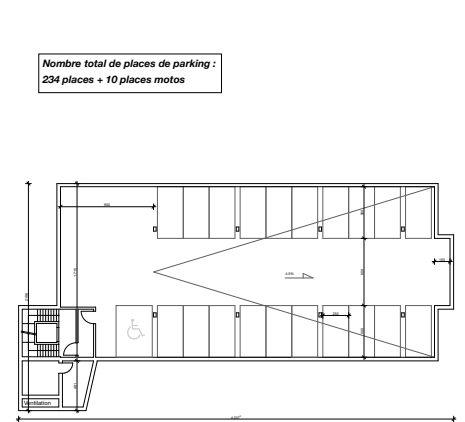
Étage 0 : 50 places et 10 places motos
1:200



Étage -1 / -2 / -3 : 162 places (3x54)
1:200

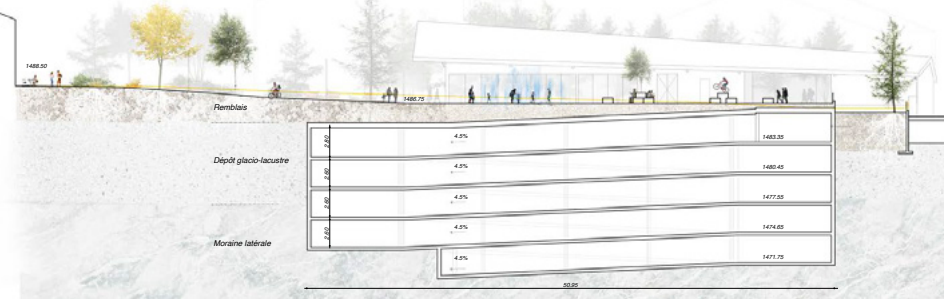


Étage -4 : 22 places
1:200



Nombre total de places de parking :
234 places + 10 places motos

Coupe 3
1:200



Guidage du trafic

Les bords de chaussée sont démarqués des trottoirs par des bordures de 6 cm. Des abaissements ponctuels à 3 cm, en amont et en aval de la place, offrent des traversées sans obstacles aux personnes à mobilité réduite. Les quais sont conçus avec des bordures de 22 cm conformément aux exigences L14801. L'accès à la place pour les semi-remorques, fixé comme la délimitation du trottoir traversant à l'entrée du parking, sont délimités par des bordures franchissables de 3+3 cm, respectivement diaises de 6 cm, conformément aux normes et recommandations du service de la mobilité.

Parking

La conception du parking, de géométrie compacte, permet de limiter l'emprise en surface et offre plus de 57% de pleine terre en périphérie. L'aménagement des 234 places sur 4,5 niveaux permet de fonder l'ouvrage dans la moraine, offrant ainsi un bon sol de fondation. Aussi, dans une optique de développement durable, les matériaux excavés en profondeur seront de meilleure qualité et par conséquent plus facilement revalorisables.

Au niveau organisationnel, les deux niveaux inférieurs sont attribués au complexe hôtelier tandis que le stationnement public, de plus courte durée, occupe la partie supérieure du parking. Cette conception permet de diviser aisément le parking au moyen de portes coulissantes asservies, ceci afin de créer 2 zones d'environ 3400 m². Couplées à des sprinklers, une telle surface ne nécessite pas de grands soutiers de fumée liés à une installation d'extraction de fumée et de chaleur. Le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation mécanique (monoblocs), l'entrée et la sortie d'air étant intégrées à la trémie du parking et à la sortie piétonne Sud.

Les locaux techniques et de stockage, ainsi que les cuves nécessaires à la gestion de l'eau, sont implantés sous le pavillon Sud faisant office de fondation à celui-ci. La liaison souterraine avec le futur complexe hôtelier est connectée à la liaison verticale Sud, garantissant ainsi un compartimentage coupe-feu et une souplesse dans le calage altimétrique.

Association végétale étage subalpin : Pessières (Vaccinio-Piceion & Larici-Pinetum cembrae)



PAKC+ MEP - Place de l'Ermitage - Verbier

IMPRESSUM

RESPONSABLE DE PUBLICATION

nomad architectes valais sàrl, Lionel Bagnoud

GRAPHISME

Forme.ch

IMPRESSION ET RELIURE

Gremper AG

Mars 2024

Tous les documents présentés dans cette brochure,
textes, plans, images, sont la propriété de leurs auteurs
et ne peuvent pas être reproduits sans autorisation.

